ROYAUME DU MAROC

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
صندوق التجهيز الجماعي
FEC

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1er semestre 2024

LA BANQUE DU FINANCEMENT LOCAL

Une Banque dédiée au Développement Territorial

Le FEC : la Banque des Collectivités Territoriales

Riche de son expérience de plus de 60 ans, le Fonds d'Equipement Communal (FEC), en tant que Banque publique dédiée au financement du développement territorial, se positionne aujourd'hui comme le partenaire technique et financier de premier rang des Collectivités Territoriales (CT). La Banque œuvre constamment à faciliter à sa clientèle l'accès au levier de l'emprunt pour le financement de leurs investissements et projets de développement territorial, notamment à travers des solutions de financement adaptées à leurs besoins.

Engagé en tant que Banque responsable, le FEC veille à inscrire son rôle dans une logique de consolidation et de renouvellement à l'aune des évolutions de l'économie marocaine et du secteur public local. Il œuvre en permanence à adapter ses services et ses interventions aux défis à relever par les CT et aux priorités du développement territorial durable, particulièrement en matière de réduction des disparités territoriales et sociales, la transition vers un développement bas carbone, et le renforcement de la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

C'est dans cet esprit que la Banque a fait le choix stratégique d'intégrer les facteurs de durabilité "Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance" (ESG) dans ses opérations de financement et dans ses relations avec ses parties prenantes. Cet engagement responsable envers les principes fondamentaux du développement durable s'est notamment traduit par l'intégration des critères de risques Environnementaux et Sociaux (E&S) dans la gestion globale des risques et dans les processus décisionnels de la Banque.

A ce propos, la Banque a adopté une politique E&S, entrée en vigueur en avril 2022, qui constitue un cadre de référence formalisant son engagement à intégrer, de façon systématique, les facteurs de durabilité dans ses processus de due diligence et ses opérations de financement. La déclinaison opérationnelle de cet engagement s'appuie sur un corpus composé de procédures et d'outils pertinents permettant de gérer efficacement les risques inhérents aux projets soumis à son financement.

Il y a lieu de noter que cette politique E&S prend en considération toutes les lois nationales et leurs textes d'application ainsi que les principales conventions internationales, ratifiées par le Royaume, pour l'application des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.

La détermination du FEC en faveur du renforcement du verdissement de son activité constitue un enjeu stratégique, notamment au regard de l'accroissement de ses concours financiers en lien avec l'évolution du niveau de l'investissement territorial et le changement d'échelle opéré depuis le démarrage de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

Cette évolution permet au FEC, à la fois, d'accompagner la dynamique de croissance des territoires et de contribuer à leur développement inclusif en apportant une dimension supplémentaire à leurs actions visant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations locales. Ceci favorise la promotion de projets à fort impact social et environnemental bénéfiques pour les CT en soulignant, qu'au titre du rating E&S relatif au S1 2024, la quasi-totalité des projets financés par la Banque présentent des risques minimes et facilement maîtrisables.

A noter aussi que l'intégration des principes de la durabilité et des préoccupations environnementales et climatiques constitue un atout important pour la Banque, notamment dans sa stratégie d'ouverture sur le marché financier international lui permettant d'accéder à des financements compétitifs, y compris ceux liés à la finance climat, afin d'offrir les meilleures conditions d'accompagnement et de financement à ses clients.

ABREVIATIONS

CEB	Charges d'exploitation bancaire
CES	Créances en souffrance
CGE	Charges générales d'exploitation
CSS	Contribution sociale de solidarité
CT	Collectivités Territoriales
DFIs	Development Finance Institutions (Institutions financières de développement)
EHB	Engagements hors bilan
E&S	Environnemental et Social
MDH	Millions de dirhams
MMDH	Milliards de dirhams
PDR	Plans de Développement Régionaux
PEB	Produits d'exploitation bancaire
PNB	Produit net bancaire
PRDTS	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales
TCAM	Taux de croissance annuel moyen

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLÉS 6

ACTIVITÉ DE PRÊTS AU 30 JUIN 2024 11

1. Attributions et engagements de prêts
2. Décaissements de prêts
3. Évaluation des risques environnementaux et sociaux des projets financés
4. Situation des engagements hors bilan (EHB)

FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ AU 30 JUIN 2024 20

1. Évolution des ressources
2. Évolution des emplois

RÉSULTATS ET INDICATEURS FINANCIERS AU 30 JUIN 2024 24

1. Indicateurs d'exploitation
2. Bilan
3. Ratios réglementaires
4. Communication financière au 30 juin 2024

FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLÉS

Faits marquants

La Banque a poursuivi au cours du S1 2024 la consolidation de son rôle d'acteur de référence dédié au financement du développement territorial, grâce notamment à la solidité de ses fondamentaux ainsi qu'à travers la mise en œuvre de chantiers structurants, qui permettent à l'Institution de continuer d'accompagner les Collectivités Territoriales dans la réalisation de leurs projets d'investissement.

Au terme du S1 2024, les engagements de prêts et les décaissements de prêts ont atteint respectivement, 1 505 MDH et 817 MDH, et ont contribué à la réalisation de plusieurs projets dans différents secteurs d'intervention et ont bénéficié à toutes les catégories de Collectivités Territoriales, avec une forte prédominance des Conseils Régionaux. En effet, les Régions confirment leur montée en charge dans la structure des prêts accordés par la Banque au cours des dernières années, grâce à l'intensification de leurs projets d'investissement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

En témoignage de l'affirmation de son rôle en matière de développement économique et social, le FEC a procédé, au cours du S1 2024, à la signature de deux conventions de financement, avec deux Régions, à travers l'octroi de deux lignes de crédit :

- Signature, en mars 2024, d'une convention de financement avec la Région de Draâ-Tafilalet, pour un montant de 1,7 MMDH, visant à financer des projets prioritaires du Programme de Développement Régional (PDR) de la Région Draâ-Tafilalet 2022-2027 et à couvrir une partie des projets de la Région dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS).
- Signature, en mai 2024, d'une convention de financement avec la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, pour un montant de 1,3 MMDH, destinée au financement de projets prioritaires du Programme de Développement Régional (PDR) de la Région, qui visent notamment la consolidation de l'attractivité économique des espaces territoriaux de la Région.

Par ces nouvelles opérations, le FEC confirme sa détermination à accompagner les Régions du Royaume dans la réalisation de leurs projets d'investissement, notamment ceux à fort impact social en ligne avec la politique de la Banque en matière E&S, entrée en vigueur en avril 2022, qui se distingue par son alignement sur la règlementation nationale et les traités ratifiés par le Royaume en matière de durabilité, et consolide la confiance des Collectivités Territoriales envers le FEC en tant que partenaire financier historique.

A travers les nouveaux financements accordés aux Collectivités Territoriales au titre du S1 2024, les créances sur la clientèle ont atteint plus de 27 MMDH à fin juin 2024, soit une hausse de 2% en glissement annuel.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que le S1 2024 a été marqué par un retour de l'activité de prêts à un niveau normatif par rapport à l'année 2023, laquelle avait été marquée par le co-financement par le FEC d'un projet stratégique, à caractère exceptionnel, qui se distingue par l'importance de son volume d'investissement.

S'agissant des indicateurs financiers, le PNB s'est établi à 326 MDH au terme du S1 2024, soit un niveau comparable à celui enregistré au cours de la même période de l'année précédente.

De son côté, le résultat net s'est établi à près de 177 MDH au terme du S1 2024, en progression de 3% par rapport au S1 2023. Cette évolution tient compte de la baisse de l'impôt sur les sociétés, consécutive à la déduction fiscale du prorata de la contribution du FEC au Fonds Spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc.

Le FEC a poursuivi, au cours du S1 2024, la mise en œuvre de ses projets structurants, à même de mettre l'Institution davantage en adéquation avec son environnement et de répondre efficacement aux besoins croissants des Collectivités Territoriales pour le financement de leurs projets d'investissement :

La pérennisation de la ressource, pilier de la stratégie de financement et d'accompagnement de la dynamique des territoires

En accompagnement de la dynamique de croissance des territoires, la Banque a entrepris, au cours des dernières années, plusieurs actions afin de pérenniser et de diversifier ses sources de financement et de pouvoir offrir les meilleures conditions de financement aux Collectivités Territoriales. En effet, grâce à sa stratégie financière ouverte sur l'international et à la solidité de ses fondamentaux, le FEC réussit, en l'absence de dépôts de la clientèle, à mobiliser des ressources pour le financement de son activité, aussi bien sur le marché financier national qu'auprès d'institutions financières internationales de premier plan.

Dans cet objectif, le FEC veille à dynamiser les échanges avec les institutions financières de développement (DFIs), afin de préparer, en fonction de l'évolution des besoins de la Banque et des conditions du marché, les tirages sur les lignes de crédit contractées.

Ainsi, et dans la lignée du succès des opérations concrétisées depuis 2018 avec des institutions internationales et négociées à l'appui des seules réalisations de l'Institution en termes de solvabilité et de solidité financières, le FEC et la Banque Africaine de Développement (BAD) ont signé, en mars 2024, un accord de prêt de 100 millions d'euros pour financer de nouveaux projets d'investissement et d'infrastructures durables, portés par les Collectivités Territoriales.

L'objectif de cette opération est de renforcer et de moderniser l'offre de services publics, notamment en milieu rural, et de faire émerger de nouvelles activités économiques et opportunités d'investissement et d'emploi pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

De même, le FEC et l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé, en avril 2024, un nouvel accord de financement pour un montant de 100 millions d'euros, destiné principalement au financement des projets territoriaux contribuant à la résilience des territoires contre les effets du changement climatique et à accompagner la croissance des territoires du Royaume et à soutenir leurs actions de développement.

Cet accord porte l'enveloppe globale de financement accordée par l'AFD au FEC à 400 millions d'euros et reflète la qualité du partenariat entre les deux institutions et leur communauté de valeurs pour accompagner la croissance des territoires du Royaume et soutenir leurs actions de développement.

L'ouverture à l'International demeure un élément essentiel de la stratégie de refinancement de l'activité du FEC et de diversification de ses ressources, comme en témoigne l'enveloppe cumulative des financements, d'environ 700 millions d'euros, mobilisés auprès des DFIs sur la période 2018-2024. Le refinancement de la Banque se distingue également par une présence régulière sur le marché financier marocain, notamment le marché obligataire.

Risk-Management : Formalisation de la stratégie globale des risques et abrogation de la Déclaration de Politique Générale (DPG)

Les évolutions de l'environnement réglementaire et concurrentiel du FEC ont appelé à la formalisation d'un nouveau cadre de gestion des risques qui puisse répondre, pleinement, à l'ensemble de ces mutations et permettre l'intégration des meilleures pratiques en matière de gestion des risques observées au niveau des banques.

Dans ce cadre, le FEC a procédé, au cours du S1 2024, à l'opérationnalisation de sa nouvelle stratégie globale des risques et de ses déclinaisons en stratégies et politiques par type de risque, ainsi que du cadre d'appétence aux risques :

- La politique risque de crédit ;
- La politique des risques opérationnels ;
- La stratégie de gestion et de couverture du risque de change ;
- La stratégie de gestion du risque de liquidité ;
- La stratégie de gestion du risque de taux ;
- La politique de conformité ;
- La politique E&S ;
- La politique cybersécurité ;
- La politique tarifaire.

Cette nouvelle stratégie globale des risques, qui abroge la déclaration de politique générale du FEC datant de 1993, est entrée en vigueur le 1 mars 2024.

Une stratégie de durabilité en faveur d'un développement territorial durable

Dans le cadre de sa vision stratégique en matière de durabilité, la Banque veille à la maîtrise des risques Environnementaux et Sociaux (E&S) des projets financés pour garantir une mise en conformité avec la réglementation nationale et les bonnes pratiques internationales. Le processus de diligence E&S mené vise à attribuer un rating des risques E&S à chaque projet avec identification des mesures d'atténuation y afférentes et requises pour réduire ces risques à des niveaux acceptables.

Dans la continuité de ses efforts d'amélioration pour assurer un alignement progressif de ses opérations avec les meilleurs standards internationaux, la Banque poursuit ses actions proactives en matière de prise en considération des enjeux E&S à travers l'intégration de la nouvelle composante « Risque climatique » dans le dispositif de gestion globale des risques et dans ses décisions de financement.

Dans ce sens, la Banque, en ligne avec son plan d'action climat, a procédé au renforcement de ses capacités et a mis en place des moyens et outils techniques pour la gestion des risques et opportunités liés au climat. Ces outils permettent d'identifier, de valider et d'évaluer les projets présentant un potentiel à co-bénéfices climat et de vérifier leur résilience face aux effets du changement climatique.

Le niveau de maturité acquise dans la maîtrise des risques E&S et les progrès réalisés en matière d'intégration des risques et opportunités liés au climat, ont permis à la Banque de renforcer davantage sa performance extrafinancière.

C'est ainsi que la Banque envisage de matérialiser ces avancées à travers la mise à jour de sa politique et ses procédures E&S, entrée en vigueur en 2022, en y intégrant la nouvelle composante « Risque climatique ». Cette évolution, en ligne avec la vision stratégique de la Banque en faveur d'un développement territorial durable, a permis de répondre aux prérequis nécessaires à l'accès aux financements des Bailleurs de fonds internationaux.

Compliance et Gouvernance

Le S1 2024 a été marqué par l'entrée en vigueur de plusieurs documents et politiques qui s'inscrivent dans la volonté de l'Institution de s'aligner sur les meilleurs standards et pratiques applicables aux établissements de crédit. À travers cette approche rigoureuse, la Banque veille à renforcer sa gouvernance, tout en assurant une gestion des risques optimale et une transparence accrue de son activité.

Formalisation de la politique du FEC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Le FEC avait procédé à la formalisation de sa politique en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT). Cette politique, entrée en vigueur le 1 mars 2024, énonce les grands principes adoptés par la Banque en matière de LBC-FT et ce, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur en la matière.

Un fort engagement pour la lutte contre la corruption

La politique anti-corruption du FEC, est entrée en vigueur le 1 mars 2024, dans le cadre de la mise en conformité du FEC avec les dispositions de la directive du Wali de BAM n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, entrée en vigueur le 19 mai 2023, ainsi que du guide anti-corruption élaboré dans le cadre de la convention de coopération dans le domaine de prévention et de lutte contre la corruption dans le secteur financier.

Cette politique énonce les grands principes mis en œuvre par la Banque en matière de lutte contre la corruption et définit les principales composantes clés du dispositif anti-corruption du FEC lui permettant de connaître, de prévenir, de détecter et de remédier à tout fait de corruption, et de manière générale, à toute atteinte à la probité.

Renforcement du dispositif d'éthique et de déontologie

Dans le cadre du renforcement de son dispositif d'éthique et de déontologie, le FEC a procédé en 2024 à l'actualisation de son « Code déontologique », dont l'appellation devient désormais « Code d'éthique et de déontologie », en tenant compte des nouvelles exigences législatives et réglementaires, notamment les dispositions de la Directive de BAM n°1/W/2022, relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption.

Le nouveau code d'éthique et de déontologie, entré en vigueur le 1 mars 2024, intègre notamment de nouvelles dispositions relatives à la lutte contre la corruption, le trafic d'influence ainsi que l'instauration d'un dispositif d'alerte éthique et la gestion des situations de conflit d'intérêts.

CHIFFRES CLÉS S1 2024

En MDH

Produit Net Bancaire

Créances sur la clientèle

Au terme du S1 2024, le PNB s'est établi à 326 MDH, soit un niveau comparable à celui enregistré au cours de la même période de l'année précédente.

Les engagements de prêts et les décaissements de prêts ont atteint respectivement, 1 505 MDH et 817 MDH à fin juin 2024, et ont permis au FEC de contribuer au financement de plusieurs projets portés par les Collectivités Territoriales dans différents secteurs d'intervention.

Il y a lieu de souligner que le S1 2024 a été marqué par un retour de l'activité de prêts à un niveau normatif par rapport à l'année 2023, laquelle avait été marquée par le co-financement par le FEC d'un projet stratégique d'intérêt national, à caractère exceptionnel, qui se distingue par l'importance de son volume d'investissement.

A travers ces nouveaux financements, les créances sur la clientèle ont atteint plus de 27 MMDH à fin juin 2024, soit une hausse de 2% en glissement annuel.

Au terme du S1 2024, le résultat net a atteint près de 177 MDH, en progression de 3% par rapport au S1 2023.

Cette évolution tient compte de la baisse de l'impôt sur les sociétés, consécutive à la déduction fiscale du prorata de la contribution du FEC au Fonds Spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc.

Résultat Net

Capitaux propres et assimilés

Les capitaux propres et assimilés ont franchi le cap des 6 MMDH à fin juin 2024, et enregistrent une hausse de plus de 3% par rapport à fin 2023, permettant ainsi à la Banque de renforcer son assise financière, afin de continuer à accompagner les besoins croissants des Collectivités Territoriales.

Baisse du taux des CES qui se maintient à un niveau relativement bas, grâce à la maîtrise du risque de contrepartie à date, et au suivi rigoureux des recouvrements, reflétant ainsi la qualité du portefeuille de la Banque.

Taux des créances en souffrance

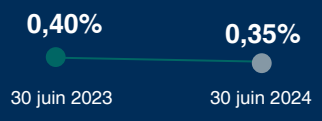

ACTIVITÉ DE PRÊTS AU 30 JUIN 2024

ACTIVITÉ DE PRÊTS AU 30 JUIN 2024

1. Attributions et engagements de prêts

Au terme du S1 2024, les attributions de prêts ont atteint un montant de près de 1,2 MMDH, en progression de 12% par rapport au S1 2023, et ont bénéficié à toutes les catégories de Collectivités Territoriales avec une forte prédominance des Conseils Régionaux, qui ont représenté près de 94% des prêts attribués au 30 juin 2024, confirmant ainsi leur montée en puissance au cours des dernières années, grâce à l'intensification de la réalisation de leurs projets d'investissement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

Les attributions de prêts ont porté sur le financement de 14 projets au profit de 8 Collectivités Territoriales et couvrant 7 secteurs d'intervention, pour un montant total d'investissement de près de 2 MMDH. Ces financements, ont principalement porté sur la réalisation de projets de construction d'infrastructures routières à hauteur de 56%, particulièrement dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS), de projets d'aménagements urbains à hauteur de 14% et de projets de construction d'infrastructures hospitalières à hauteur de 12%.

Attributions de prêts (en MDH)

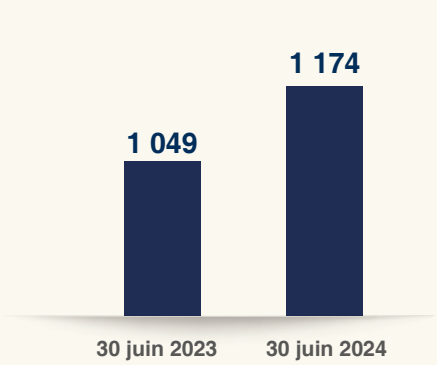

Engagements de prêts (en MDH)

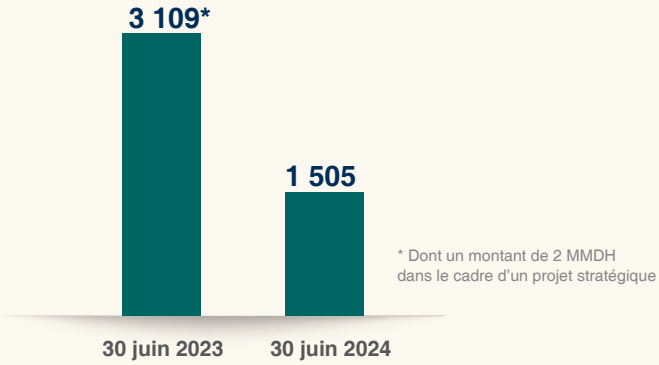

* Dont un montant de 2 MMDH dans le cadre d'un projet stratégique

De leur côté, les engagements de prêts ont atteint plus de 1,5 MMDH au titre du S1 2024, marquant ainsi un retour à un niveau normatif par rapport à l'année 2023, laquelle avait été marquée par le co-financement par le FEC d'un projet stratégique d'intérêt national, à caractère exceptionnel, qui se distingue par l'importance de son volume d'investissement. Il y a lieu de souligner que plus de 55% de ces financements correspondent à la concrétisation des attributions de prêts en engagements de prêts au cours de la même année, soit un niveau supérieur à celui enregistré à la même période de l'année dernière, qui avait atteint 17%.

Ainsi, les engagements de prêts au titre du S1 2024 ont porté sur la réalisation de 11 projets, couvrant 5 secteurs d'intervention au profit de 10 Collectivités Territoriales, pour un investissement global de près de 2,5 MMDH.

Répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur

La répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur au 30 juin 2024 se présente comme suit :

	30 juin 2022		30 juin 2023		30 juin 2024	
Collectivités Territoriales	**En MDH**	**Part en %**	**En MDH**	**Part en %**	**En MDH**	**Part en %**
Conseils Régionaux	965	54%	2 876*	92%	1 388	92%
Conseils Préfectoraux et Provinciaux	620	34%	143	5%	6	1%
Conseils Communaux	223	12%	90	3%	111	7%
Total	**1 808**	**100%**	**3 109**	**100%**	**1 505**	**100%**

* Dont un montant de 2 MMDH dans le cadre du projet stratégique précité.

Les engagements de prêts au titre du S1 2024 ont bénéficié à toutes les catégories de Collectivités Territoriales avec une prédominance des Conseils Régionaux, qui poursuivent leur montée en charge dans la structure des engagements de prêts pour en représenter plus de 92% au 30 juin 2024, soit la quasi-totalité du volume global des prêts engagés, suivis des Conseils Communaux et des Conseils Préfectoraux et Provinciaux avec respectivement 7% et 1% des prêts engagés à fin juin 2024.

Evolution de la structure des engagements de prêts par type d'emprunteur au 30 juin 2022 - 2024

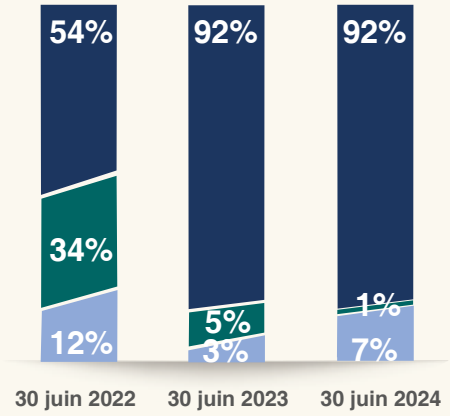

Poursuite de la prédominance des Conseils Régionaux dans la structure des engagements de prêts au 30 juin 2024

- Conseils Régionaux
- Conseils Préfectoraux et Provinciaux
- Conseils Communaux

» Les engagements de prêts au profit des Conseils Régionaux ont représenté 92% du volume global au 30 juin 2024, soit un montant de 1 388 MDH, confirmant ainsi la poursuite de leur prédominance dans la structure des engagements de prêts enregistrée au cours des dernières années. Cela s'explique par l'intensification des projets territoriaux initiés par les Régions, notamment ceux qui s'inscrivent dans le cadre du PRDTS en milieu rural, qui représentent près de 78% des engagements de prêts accordés aux Conseils Régionaux, et qui portent principalement sur la réalisation de projets de désenclavement routier à travers la construction et le renforcement d'infrastructures routières.
Ces engagements de prêts couvrent également le financement de projets d'assainissement liquide, de valorisation d'un site touristique national, ainsi que la réalisation d'une zone logistique dédiée à la promotion de l'offre Régionale en matière d'accueil des activités économiques.

» Les engagements de prêts au profit des Conseils Communaux ont représenté 7% du volume global à fin juin 2024, en s'établissant à 111 MDH, dont une part de près de 68% concerne la réalisation de projets de requalification et d'intégration urbaine des quartiers sous-équipés. Ces financements ont également porté sur la réalisation de projets de préservation de l'environnement, à travers la réutilisation des eaux usées.

» Les engagements de prêts au profit des Conseils Préfectoraux et Provinciaux se sont établis à 6 MDH, et ont principalement concerné la réalisation de projets dans le cadre des programmes de développement territorial.

Répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention

La répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention au 30 juin 2024 se présente comme suit :

	30 juin 2022		30 juin 2023		30 juin 2024	
Secteurs d'intervention	**En MDH**	**Part en %**	**En MDH**	**Part en %**	**En MDH**	**Part en %**
Aménagements urbains	511	28%	181	6%	79	5%
Infrastructures routières	417	23%	723	23%	1 085	72%
Équipements spécialisés	330	18%	85	3%	80	5%
Assainissement liquide	18	1%	-	-	251	17%
Équipements culturels et sportifs	82	5%	5	0,20%	-	-
Eau potable	-	-	2 000	64%	-	-
Équipements commerciaux	60	3%	-	-	-	-
Électricité	65	4%	84	3%	-	-
Enseignement et formation professionnelle	170	10%	10	0,30%	-	-
Santé	25	1%	-	-	-	-
Transport urbain	130	7%	-	-	-	-
Tourisme	-	-	21	0,70%	10	1%
Total	**1 808**	**100%**	**3 109**	**100%**	**1 505**	**100%**

L'analyse de la répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention montre une prépondérance des secteurs des infrastructures routières et de l'assainissement liquide, dès lors qu'ils ont totalisé 89% des prêts engagés à fin juin 2024.

Evolution de la structure des engagements de prêts par secteur d'intervention au 30 juin 2022 - 2024

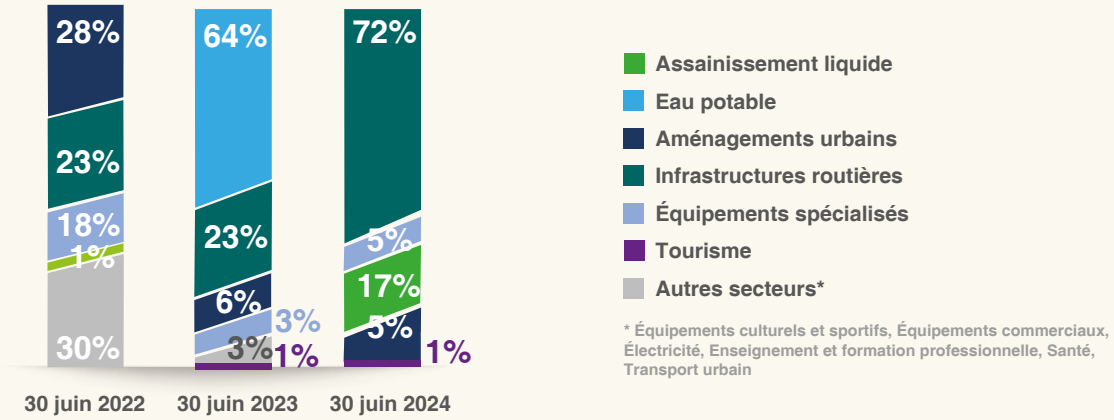

Prédominance du secteur des infrastructures routières dans la structure des engagements de prêts à fin juin 2024

- Le secteur des infrastructures routières continue d'occuper une place importante dans la structure des engagements de prêts avec une part de 72% du volume global à fin juin 2024, soit un montant de plus de 1 MMDH, en forte hausse par rapport au niveau enregistré à la même période de l'exercice 2023. Il convient de souligner que la quasi-totalité de ces engagements de prêts correspondent au financement de projets dans le cadre du PRDTS en milieu rural. A travers ces engagements de prêts, le FEC a participé notamment au désenclavement de douars via la construction de liaisons routières et d'ouvrages d'art, ainsi que l'aménagement de routes classées.
- Le secteur de l'assainissement liquide arrive en deuxième position dans la structure des engagements de prêts au 30 juin 2024, avec une part de près de 17%, soit un montant de 251 MDH, dédié à l'amélioration de l'accès aux réseaux d'assainissement liquide et à la préservation de l'environnement, notamment à travers des projets d'épuration des eaux usées.
- La part du secteur des aménagements urbains, historiquement prédominant, a poursuivi sa baisse au cours du S1 2024, au profit des autres secteurs, dès lors qu'il ne représente que 5% du volume global des engagements de prêts à fin juin 2024, pour un montant de 79 MDH. Toutefois, ces engagements de prêts, ont principalement permis au FEC de contribuer au financement de projets de requalification et d'intégration urbaine des quartiers sous-équipés et d'aménagement de voies structurantes. Ces financements ont principalement concerné des travaux d'aménagement de voiries, d'éclairage public et de mise à niveau des infrastructures de base notamment dans le cadre de la réalisation des Programmes de Développement Territorial.
- Les engagements de prêts relatifs au secteur des équipements spécialisés ont constitué 5% du volume global des engagements de prêts au 30 juin 2024, soit un montant de 80 MDH, dédié à la promotion de l'offre régionale en matière d'accueil des activités économiques, à travers la création d'une plateforme logistique régionale, permettant de dynamiser l'attractivité des territoires cibles.
- Le secteur du tourisme a représenté quant à lui, près de 1% du volume global des engagements de prêts à fin juin 2024, et a concerné la valorisation d'un site touristique national, dans le cadre de la réalisation d'un programme de développement touristique régional.

2. Décaissements de prêts

A l'instar des engagements de prêts, le volume des décaissements de prêts a été marqué par un retour à un niveau normatif au cours du S1 2024 par rapport à la même période de l'année 2023, pour atteindre 817 MDH à fin juin 2024. Ces financements ont concerné principalement la réalisation de projets structurants portant notamment sur le renforcement des réseaux d'assainissement liquide, la construction de stations d'épuration des eaux usées et la réalisation d'infrastructures routières, la modernisation des équipements socioculturels ainsi que la construction et l'aménagement d'établissements dédiés à l'enseignement et à la santé.

Décaissements de prêts (en MDH)

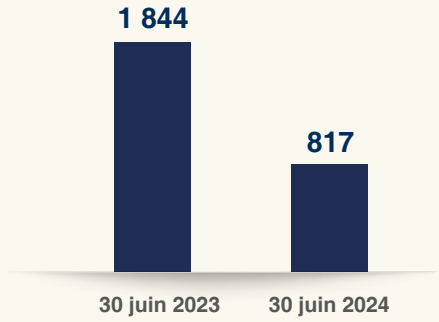

> **Le S1 2024 marque un retour de l'activité de prêts à un niveau normatif par rapport à l'année 2023, laquelle avait été marquée par le co-financement par le FEC d'un projet stratégique d'intérêt national, à caractère exceptionnel, qui se distingue par l'importance de son volume d'investissement**

A travers ces décaissements de prêts, le FEC a contribué au financement de 35 projets au profit de 18 Collectivités Territoriales, portant sur des investissements structurants dans le cadre des Programmes de Développement Urbain, des Programmes de développement Régionaux ainsi que du PRDTS en milieu rural.

Répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur

La répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur, au 30 juin 2024, se présente comme suit :

	30 juin 2022		30 juin 2023		30 juin 2024	
Collectivités Territoriales	**En MDH**	**Part en %**	**En MDH**	**Part en %**	**En MDH**	**Part en %**
Conseils Régionaux	665	51%	1 651	89%	668	82%
Conseils Préfectoraux et Provinciaux	515	39%	88	5%	73	9%
Conseils Communaux	131	10%	105	6%	76	9%
Total	**1 311**	**100%**	**1 844**	**100%**	**817**	**100%**

Les décaissements de prêts au titre du S1 2024 ont bénéficié à toutes les catégories de Collectivités Territoriales avec une prédominance des Conseils Régionaux qui ont représenté 82% du volume global à fin juin 2024, suivis des Conseils Préfectoraux et Provinciaux et des Conseils Communaux avec une part de 9%, pour chaque type d'emprunteur.

Évolution de la structure des décaissements de prêts par type d'emprunteur au 30 juin 2022 - 2024

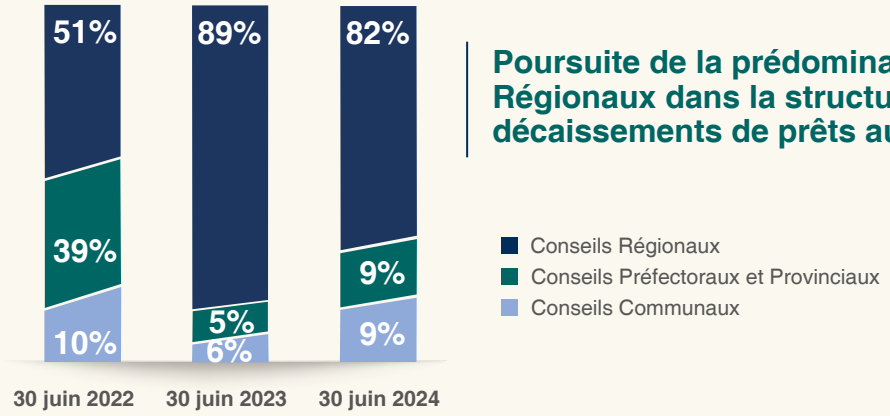

- Les Conseils Régionaux poursuivent leur prédominance dans la structure des décaissements de prêts, avec une part de près de 82% du volume global à fin juin 2024, pour un montant de 668 MDH. Ces décaissements de prêts, dont près de 54% s'inscrivent dans le cadre du PRDTS, couvrent notamment le financement de projets d'assainissement liquide, de construction de stations d'épuration, d'infrastructures routières et d'établissements dédiés à l'enseignement et à la santé dans le cadre des Contrats Programme Etat-Régions ainsi que la modernisation des équipements spécialisés et la construction des équipements socioculturels et sportifs.
- Le volume des décaissements de prêts effectués au profit des Conseils Communaux s'est établi à 76 MDH, soit plus de 9% du total des décaissements de prêts réalisés au 30 juin 2024. Ces financements ont porté sur le renforcement des infrastructures de base et la requalification et l'intégration urbaine des quartiers sous-équipés ainsi que la modernisation des équipements socioculturels et la réalisation du réseau d'assainissement liquide et d'une station d'épuration.
- Les décaissements de prêts réalisés au profit des Conseils Préfectoraux et Provinciaux se sont établis à plus de 73 MDH, soit 9% du volume global des décaissements de prêts au 30 juin 2024.

Répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention

La répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention au 30 juin 2024 se présente comme suit :

	30 juin 2022		30 juin 2023		30 juin 2024	
Secteurs d'intervention	**En MDH**	**Part en %**	**En MDH**	**Part en %**	**En MDH**	**Part en %**
Aménagements urbains	254	19%	204	11%	36	4%
Infrastructures routières	418	32%	463	25%	454	56%
Assainissement liquide	36,90	2,79%	7	0,40%	153	19%
Equipements culturels et sportifs	26	2%	28	2%	33	4%
Electricité	0,90	0,10%	64	3%	37	4%
Equipements commerciaux	68	5%	42	2%	-	-
Transport urbain	120	9%	12	1%	-	-
Equipements spécialisés	169	13%	2	0,10%	36	4%
Eau potable	1	0,10%	1 000	54%	9	1%
Etudes	0,20	0,01%	-	-	-	-
Enseignement et formation professionnelle	217	17%	13	1%	12	2%
Santé	-	-	9	0,50%	47	6%
Total	**1 311**	**100%**	**1 844**	**100%**	**817**	**100%**

L'analyse de la répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention montre une prépondérance des secteurs des infrastructures routières et de l'assainissement liquide, dès lors qu'ils ont totalisé 75% des prêts décaissés à fin juin 2024.

Évolution de la structure des décaissements de prêts par secteur d'intervention au 30 juin 2022 - 2024

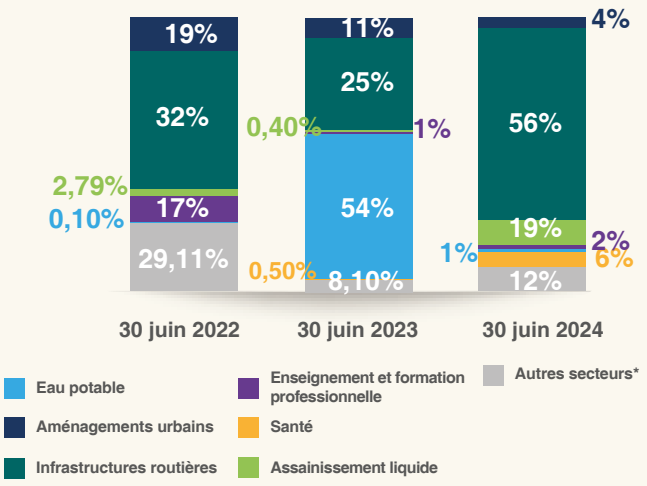

* Equipements culturels et sportifs, Equipements commerciaux, Electricité, Transport urbain, Equipements spécialisés, Etudes

Prédominance des secteurs des infrastructures routières et de l'assainissement liquide dans la structure des décaissements de prêts au titre du S1 2024

- Le secteur des infrastructures routières continue d'occuper une place importante dans la structure des décaissements de prêts dès lors qu'il a représenté près de 56% du volume global à fin juin 2024, porté principalement par les projets de renforcement des réseaux routiers à travers la construction de liaisons routières et d'ouvrages d'art, notamment dans le cadre du PRDTS en milieu rural, ainsi que l'aménagement de voies rapides pour le décongestionnement des grandes agglomérations urbaines.
- Le secteur d'assainissement liquide a vu sa part monter en charge, pour atteindre 19% du volume global des décaissements de prêts à fin juin 2024, contre 0,40% à fin juin 2023 et 2,8% à fin juin 2022. Ces financements ont porté notamment sur la construction de stations d'épuration visant la protection de l'environnement et la réutilisation des eaux usées.
- Le secteur des aménagements urbains confirme la tendance baissière enregistrée au cours des dernières années avec une part de 4% du volume global des décaissements de prêts au 30 juin 2024. Ces financements ont concerné principalement l'aménagement de voies structurantes ainsi que la restructuration des quartiers sous-équipés.
- Le secteur de l'électricité a représenté 4% des décaissements de prêts à fin juin 2024, et a porté sur le financement de projets d'efficacité énergétique du réseau d'éclairage public et l'électrification en milieu rural dans le cadre du PRDTS.
- Les décaissements de prêts au 30 juin 2024 ont également couvert les secteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle ainsi que le secteur de la santé et ce, dans le cadre des Contrats Etat-Régions découlant des premiers Programmes de Développement Régionaux. Ces deux secteurs ont bénéficié de financements de près de 60 MDH et ont concerné la réhabilitation d'un complexe universitaire ainsi que l'aménagement de centres de lutte contre la précarité et la construction d'un hôpital de proximité.

3. Évaluation des risques environnementaux et sociaux des projets financés

Dans le cadre de l'évaluation des projets soumis à son financement, le FEC procède systématiquement à l'évaluation des enjeux E&S, afin d'assurer une meilleure appréciation et gestion des risques qui s'y rapportent, conformément à la réglementation nationale et aux bonnes pratiques internationales en la matière.

Ainsi, le rating E&S résultant de l'évaluation des risques E&S des 14 projets attribués au titre du 1er semestre 2024, fait ressortir que :

- 57% des projets financés sont classés dans la « Catégorie D », qui regroupe les projets à risques minimes dont les impacts probables sont maîtrisables ;
- 36% des projets financés sont classés dans la « Catégorie C », qui regroupe les projets à risques minimes requérant quelques mesures spécifiques d'atténuation ;
- 7% des projets financés sont classés dans la « Catégorie B », qui regroupe les projets à risques limités nécessitant l'intégration des mesures préconisées par les études d'impact E&S réalisées.

Par ailleurs, aucun projet de « Catégorie A » n'a été recensé. Cette catégorie regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux ou sociaux négatifs, jugés importants, élevés ou irréversibles et difficilement maîtrisables.

Répartition des projets par catégorie des risques E&S

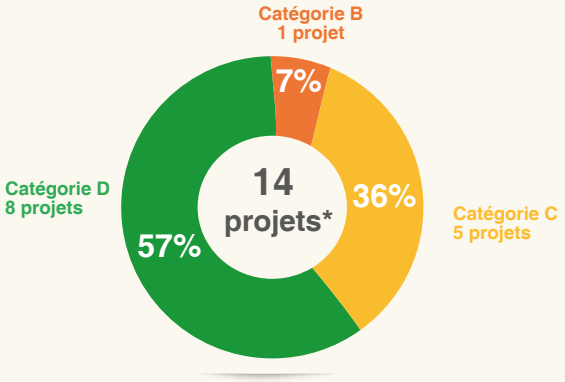

* Projets attribués en S1 2024

Au titre du S1 2024, la quasi-totalité des projets financés par la Banque présentent des risques E&S minimes

4. Situation des engagements en hors bilan (EHB)

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent au 30 juin 2024 à près de 5 515 MDH. L'évolution de ces engagements de décembre 2023 à juin 2024, se présente comme suit :

Situation des EHB au 30 juin 2024 (en MDH)

Situation au 31 décembre 2023	**4 991**
Nouveaux engagements	1 505
Décaissements	817
Annulations	164
Situation au 30 juin 2024	**5 515**

Évolution du volume des EHB au 30 juin 2018 - 2024 (en MDH)

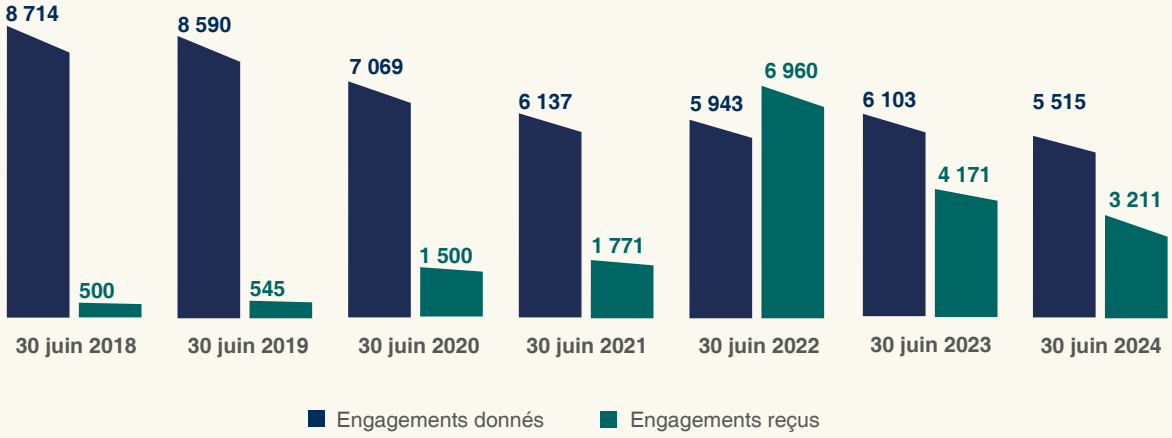

Convergence progressive du niveau des engagements donnés avec celui des engagements reçus

Dans le cadre de l'optimisation continue de son adossement Actif/Passif, la Banque a veillé au cours des dernières années à faire converger le niveau des engagements donnés avec celui des engagements reçus afin de renforcer ses équilibres bilanciels et d'assurer une meilleure gestion des risques de liquidité et de taux.

De même la Banque a poursuivi l'assainissement de son portefeuille des EHB, grâce notamment à des campagnes de sensibilisation et d'actions de relance auprès des Collectivités Territoriales. Cette opération a permis l'annulation d'un montant global de près de 164 MDH au cours du 1er semestre 2024, en rappelant que le FEC avait déjà procédé à l'annulation d'un montant de près de 1 980 MDH entre 2019 et 2023.

Conjuguée aux décaissements de prêts liés à l'activité normative, cette démarche a permis à la Banque de réduire le volume global des EHB de près de 37% au 30 juin 2024 par rapport au niveau enregistré au 30 juin 2018, passant de 8,7 MMDH à fin juin 2018 à 5,5 MMDH à fin juin 2024, dont près de 63% correspondent à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ AU 30 JUIN 2024

Financement de l'activité au 30 juin 2024

1. Évolution des ressources

Au terme du S1 2024, les ressources du FEC se sont établies à 4 931 MDH et sont constituées essentiellement des recouvrements d'annuités à hauteur de 62%, pour un montant de 3 033 MDH, comme il ressort du tableau suivant :

(en MDH)

Ressources	Au 30 juin 2023	Au 30 juin 2024	Part au 30 juin 2024 en %
Recouvrement d'annuités	3 246	3 033	62%
Ressources d'emprunts	500	1 092	22%
Autres (Intérêts créditeurs, Intérêts sur avances, Plus-values de placement…)	8	21	0,4%
Remboursement des avances à terme	-	700	14%
Encours des avances sur le marché monétaire	-	50	1%
Solde initial	55	35	0,7%
Total Ressources	**3 809**	**4 931**	**100%**

Recouvrement d'annuités

Les recouvrements d'annuités ont porté sur un montant global de 3 033 MDH, et dont la répartition par ancienneté montre une prédominance des échéances de l'exercice 2024, qui représentent 99,68% du total des recouvrements, soit un montant de 3 023 MDH. Le reste des recouvrements porte sur les échéances antérieures à 2024 qui représentent 0,32% du total des recouvrements, soit un montant de 10 MDH.

Ressources d'emprunt

Les ressources d'emprunt du FEC sont principalement constituées d'emprunts à moyen et long termes, mobilisés sur le marché financier domestique, par le biais de crédits bancaires, d'emprunts obligataires et de certificats de dépôt, ainsi que des emprunts extérieurs contractés auprès des bailleurs de fonds étrangers.

Par ailleurs, et en fonction de l'évolution de ses besoins et des conditions du marché financier, le FEC fait appel ponctuellement à des ressources relais à court terme, en attendant leur transformation en financements à moyen et long termes.

Parallèlement à la mobilisation des ressources nécessaires au financement de l'activité au titre du S1 2024, le FEC a mené plusieurs actions visant à pérenniser et à diversifier ses ressources, étant rappelé que le FEC ne dispose pas de dépôts de sa clientèle.

Financements auprès des DFIs

Dans le cadre de sa stratégie financière ouverte sur les financements internationaux, le FEC a maintenu les échanges avec les institutions financières de développement (DFIs), avec un double objectif de :

- Préparer les tirages sur les lignes de crédits contractées et ce, en fonction de l'évolution des besoins de la Banque et des conditions du marché ;
- Poursuivre l'examen de nouvelles opportunités de partenariats financiers, afin de concrétiser la mise en place de nouveaux accords de financement.

Ainsi, le FEC a conclu deux nouveaux accords de financement au cours du S1 2024, pour un montant total de 200 millions d'euros.

En effet, le FEC et la Banque Africaine de Développement (BAD) ont signé, en mars 2024, un accord de prêt de 100 millions d'euros, pour financer de nouveaux projets d'investissement et d'infrastructures durables, portés par les Collectivités Territoriales.

De même, et dans la lignée du succès des précédentes opérations, le FEC et l'AFD ont signé, en avril 2024, un nouvel accord de financement pour un montant de 100 millions d'euros, destiné principalement au financement des projets territoriaux contribuant à la résilience des territoires contre les effets du changement climatique et à accompagner la croissance des territoires du Royaume et à soutenir leurs actions de développement.

L'ouverture à l'international constitue un élément essentiel de la stratégie de refinancement de l'activité du FEC et de diversification de ses ressources, notamment à travers les financements auprès des DFIs.

Crédits bancaires

Dans le cadre de sa stratégie financière, le FEC maintient le recours aux crédits bancaires à long terme, qui s'adaptent aux caractéristiques des emplois du FEC notamment en termes de maturité et de type de taux, et qui offrent également une flexibilité d'utilisation en termes de volume et de mise à disposition des fonds.

Ainsi au cours du 1er semestre 2024, le FEC a lancé une consultation auprès des banques de la place pour la préparation de la mise en place de nouvelles lignes de crédits bancaires à long terme.

Emprunts à court terme

Afin de faire face à des besoins ponctuels et d'assurer une gestion optimale de la trésorerie, le FEC a eu recours de façon ponctuelle, au cours du 1er semestre 2024 à des ressources relais à court terme par le biais d'avances sur le marché interbancaire.

Évolution de la structure de la dette

Sur la période analysée, l'encours de la dette a connu une croissance annuelle moyenne de 5,4% en passant de 20,7 MMDH au 30 juin 2022 à 23 MMDH au 30 juin 2024.

Évolution de l'encours des emprunts[1]

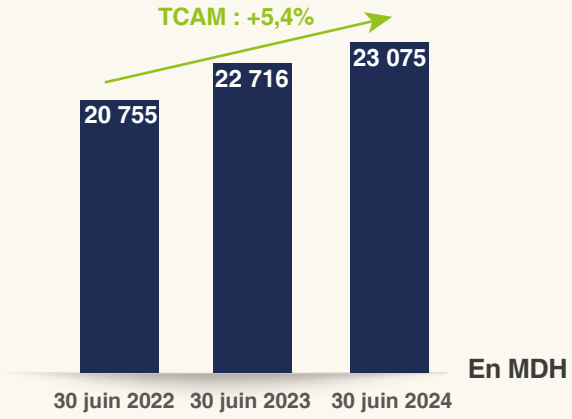

1 : L'encours des emprunts correspond au capital restant dû hors intérêts et commissions courus et non échus, couverture contre le risque de change, différentiels d'intérêt et écarts de conversion.

Structure de la dette par origine

Répartition des encours des emprunts par origine

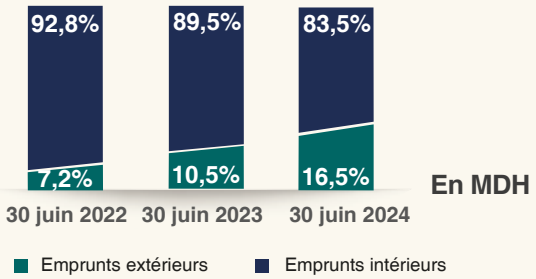

Les ressources en provenance du marché intérieur poursuivent leur prédominance dans la structure de la dette, et représentent 83,5% de l'encours des emprunts au 30 juin 2024.

Cependant, il y a lieu de noter l'accroissement continu de la part des emprunts extérieurs dans la dette globale du FEC, suite à la mobilisation au cours de la période 2022 à juin 2024 d'un montant total de 250 millions d'euros au titre des lignes de crédits contractées auprès des DFIs. A cet effet, il convient de souligner, qu'à l'occasion de chaque tirage sur les prêts internationaux, le FEC met en place une couverture intégrale contre le risque de change, aussi bien concernant la durée que les montants.

Structure de la dette par type d'emprunt

Au 30 juin 2024, la dette du FEC est principalement constituée de crédits bancaires à long terme dont l'encours représente 40,7%, et d'emprunts obligataires avec 38,3% de l'encours global, suivis des emprunts extérieurs et des certificats de dépôt, qui représentent respectivement 16,5% et 4,3% de l'encours global des emprunts.

Répartition de la dette par type d'emprunt

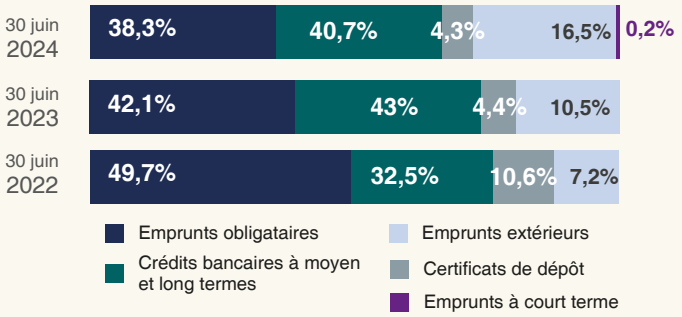

La structure de la dette par type d'emprunt reflète la stratégie de mobilisation des ressources du FEC, axée sur une diversification des ressources à moyen et long termes, en conciliant entre les contraintes de gestion actif/passif et les objectifs d'optimisation des coûts de financement.

L'évolution de l'encours de la dette par type d'emprunt confirme la prépondérance de la part des ressources de maturité longue au détriment des ressources à moyen et court termes.

Structure de la dette par type de taux d'intérêt

L'analyse de l'évolution de la structure de la dette par type de taux d'intérêt permet de constater une hausse de la part des ressources à taux fixe, pour s'établir à 41% à fin juin 2024. Cette hausse s'explique notamment par la mobilisation de ressources à taux fixe au cours des derniers exercices.

La structure de la dette par type de taux reflète la stratégie de financement du FEC qui, en tenant compte des conditions du marché financier en termes de coût et de maturité, privilégie la mobilisation de ressources en adéquation avec les caractéristiques des crédits accordés à la clientèle, pour une amélioration des adossements Actif/Passif.

Répartition de la dette par type de taux

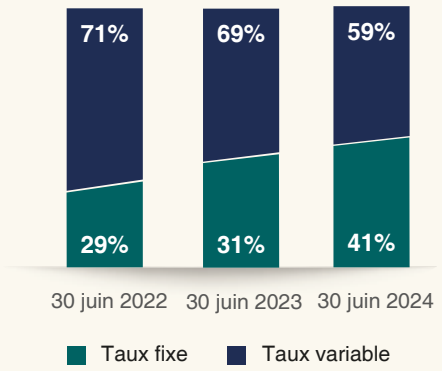

2. Évolution des emplois

Les emplois du FEC au titre du S1 2024 se sont caractérisés par :

- Un niveau des décaissements des prêts qui a atteint 817 MDH au 30 Juin 2024 ;
- Les remboursements des emprunts représentent plus de 49% du total des emplois, et qui s'établit à 2 403 MDH au 30 juin 2024.

(en MDH)

Emplois	Au 30 juin 2023	Au 30 juin 2024	Part au 30 juin 2024 en %
Virements de prêts	**1 844**	**817**	**17%**
Remboursements d'Emprunts	**968**	**2 403**	**49%**
Emprunts Intérieurs	850	2 254	46%
Emprunts Extérieurs	118	149	3%
Dépenses budgétaires	**23**	**26**	**1%**
Autres Dépenses (Prêts Personnel, Restitution, TVA et autres)	**95**	**97**	**2%**
Règlement IS	**118**	**98**	**2%**
Placements DAT	**-**	**1 100**	**21%**
Virements en cours	**-**	**325**	**7%**
Encours des avances sur le marché monétaire	**700**	**-**	**-**
Solde final	**61**	**65**	**1%**
Total Emplois	**3 809**	**4 931**	**100%**

RÉSULTATS ET INDICATEURS FINANCIERS AU 30 JUIN 2024

Résultats et indicateurs financiers au 30 juin 2024

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et dans le respect des principes comptables prévus par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), les comptes du FEC arrêtés au 30 juin 2024, se présentent comme suit :

1. Indicateurs d'exploitation

En MDH

Compte de Produits et Charges	30 juin 2022	30 juin 2023	30 juin 2024	Variation 2024/2023
Produits d'Exploitation Bancaire	**620**	**676**	**764**	**+13%**
Intérêts des prêts aux CT	619	650	732	+13%
Produits des placements	1	7	32	>100%
Produits des BDT	-	19	-	--
Charges d'Exploitation Bancaire	**297**	**349**	**438**	**+26%**
Intérêts des crédits à long terme	122	189	259	+37%
Intérêts des CD et EO	175	160	179	+12%
Produit Net Bancaire	**323**	**327**	**326**	**-0,3%**
Charges Générales d'Exploitation	**31**	**30**	**30**	**--**
Dotations aux provisions sur CES	**2**	**4**	**3**	**-25%**
Reprises de provisions sur CES	**1**	**1**	**2**	**+100%**
Charges non courantes (CSS)	**14**	**15**	**15**	**--**
IS	**104**	**107**	**104**	**-3%**
Résultat net	**174**	**172**	**177**	**+3%**

Produits d'Exploitation Bancaire (PEB)

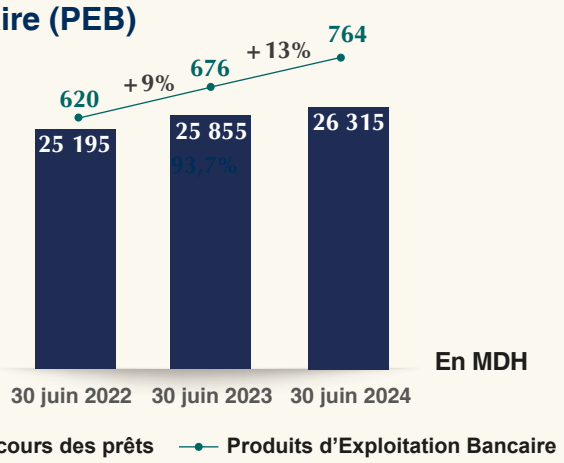

Au terme du S1 2024, les PEB se sont établis à 764 MDH, en progression de 13% par rapport au S1 2023, et ce, grâce à la hausse des taux de sortie et du TMPI d'une part, et à l'évolution de l'encours des prêts d'autre part, qui a enregistré une augmentation de près de 2%, passant de 25 855 MDH au 30 juin 2023 à 26 315 MDH à fin juin 2024.

Ainsi, l'évolution enregistrée des PEB s'explique simultanément par l'effet taux de 73 MDH et l'effet volume de 15 MDH.

Charges d'Exploitation Bancaire (CEB)

Les CEB ont enregistré une augmentation de près de 26% au 30 juin 2024, pour s'établir à 438 MDH contre 349 MDH au cours de la même période de l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique essentiellement par l'effet taux de 72 MDH, qui reflète le renchérissement du coût de refinancement de la Banque sur les marchés national et international, ainsi que par l'effet volume de 17 MDH, lié à l'évolution de l'encours des emprunts, qui a atteint 23 413 MDH au 30 juin 2024 contre 23 158 MDH au 30 juin 2023.

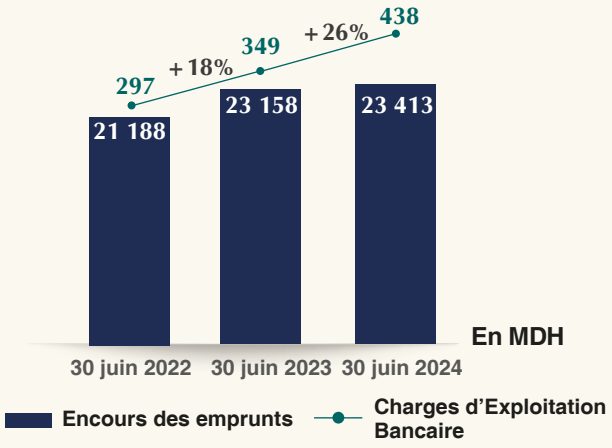

Produit Net Bancaire (PNB)

Au terme du S1 2024, le PNB s'est établi à 326 MDH, soit un niveau comparable à celui enregistré au cours de la même période de l'année précédente.

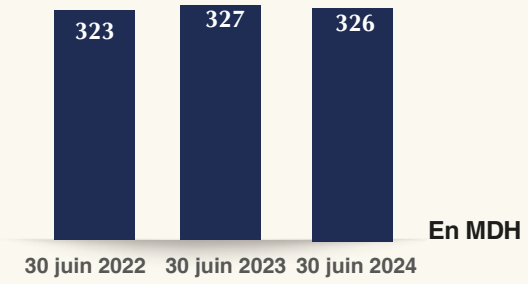

Charges Générales d'Exploitation (CGE)

La poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement permet au FEC de continuer à maîtriser les CGE, qui se maintiennent à un niveau comparable à celui enregistré au 30 juin 2022 et 2023. Les CGE sont constituées principalement des charges du personnel à hauteur de 78%, des charges externes pour 18% et des dotations aux amortissements des immobilisations pour 4%.

De ce fait, le Coefficient d'Exploitation s'est établi à 9,34% au 30 juin 2024, soit un niveau stable par rapport à la même période des exercices précédents.

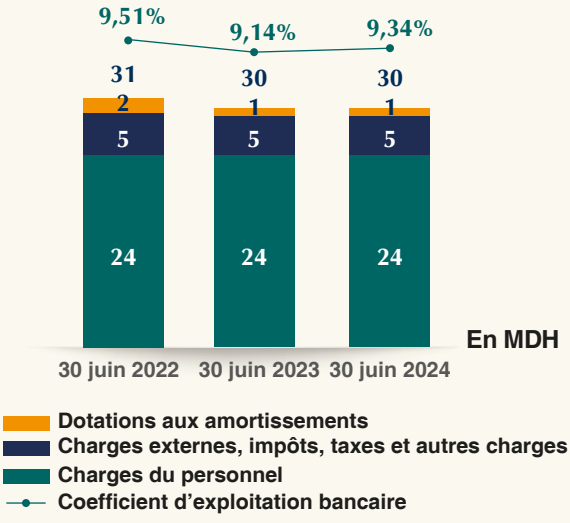

Créances En Souffrance (CES) et coût du risque-crédit

Les CES se sont établies à 96 MDH au 30 juin 2024, en baisse de 10% par rapport au 30 juin 2023, due essentiellement à la diminution des CES des prêts classiques de 11 MDH. Les CES à fin juin 2024 sont réparties comme suit :

- La Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Electricité de Casablanca (R.A.D.) pour 6 MDH ;
- Le Ministère de l'Education Nationale (MEN) pour 1 MDH ;
- Les prêts classiques relatifs à 17 Collectivités Territoriales pour 89 MDH.

Le coût du risque-crédit, affiche une amélioration, en raison notamment des recouvrements réalisés sur des CES antérieures, tel que retracé dans le tableau ci-dessous :

En MDH	30 juin 2022	30 juin 2023	30 juin 2024
Dotations aux provisions sur CES (1)	1,72	3,91	2,85
Reprises de provisions sur CES (2)	0,91	0,61	1,81
Coût du risque-crédit (3) = (1) - (2)	**0,81**	**3,30**	**1,04**

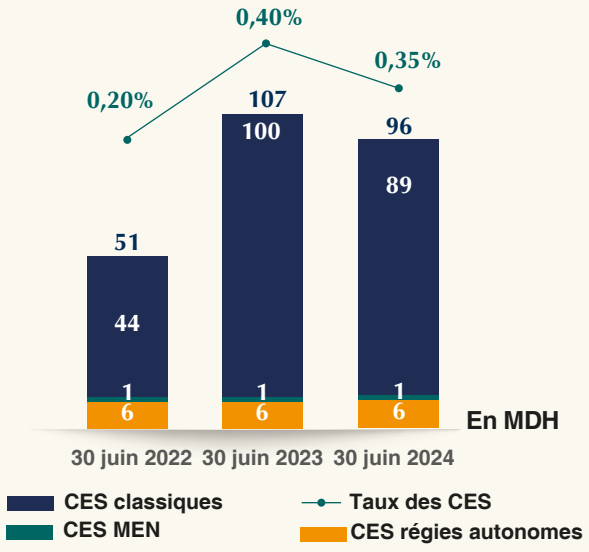

Résultat Net

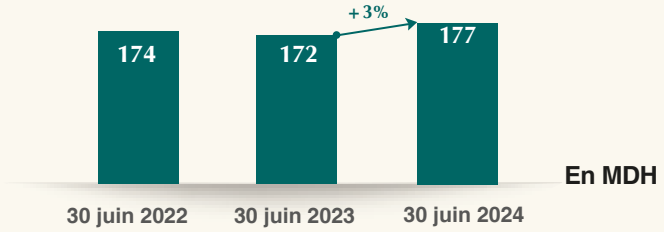

Au terme du S1 2024, le résultat net a atteint près de 177 MDH, en progression de 3% par rapport au S1 2023. Cette évolution tient compte de la baisse de l'impôt sur les sociétés, consécutive à la déduction fiscale du prorata de la contribution du FEC au Fonds Spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc.

2. Bilan

En MDH

ACTIF	30 juin 2022	31 déc. 2022	30 juin 2023	31 déc. 2023	30 juin 2024
Valeurs en caisse, Banques centrales et Trèsor public et créances sur les établissements de crédit et assimilés	195	54	762	1 260	2 043
Créances sur la clientèle	25 811	26 849	26 516	28 062	27 049
Autres actifs	321	563	478	539	444
Titres d'investissement	-	1 131	1 149	-	-
Immobilisations	43	42	41	41	42
TOTAL	**26 370**	**28 639**	**28 946**	**29 902**	**29 578**

PASSIF	30 juin 2022	31 déc. 2022	30 juin 2023	31 déc. 2023	30 juin 2024
Banques centrales, Trèsor public	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 755	12 666	12 736	14 428	13 762
Titres de créance émis	11 747	9 958	9 759	9 226	9 030
Autres passifs	320	271	523	283	626
Fonds propres et assimilés	5 548	5 744	5 928	5 965	6 160*
TOTAL	**26 370**	**28 639**	**28 946**	**29 902**	**29 578**

* Y compris une provision pour risques généraux d'un montant de 88,47 MDH.

L'analyse de la structure du bilan au titre du S1 2024 fait ressortir que l'actif, qui se compose quasi-exclusivement des créances sur la clientèle, a connu une légère baisse de 1% pour s'établir à près de 29,6 MMDH au 30 juin 2024.

De son côté, le passif se caractérisée par la prédominance des dettes de financement, réparties entre les emprunts à long terme et les titres de créance émis, qui représentent plus de 77% du total bilan à fin juin 2024.

3. Ratios réglementaires

Le FEC veille en permanence au respect des ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib. Ces ratios ont pour objectif de préserver les équilibres financiers des établissements de crédit à travers la couverture des risques par les fonds propres prudentiels.

Les ratios prudentiels arrêtés au 30 juin 2024 se présentent comme suit :

Ratio de solvabilité

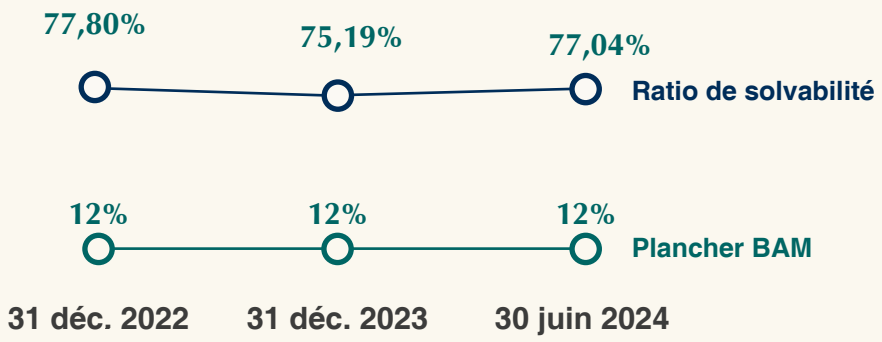

Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR)

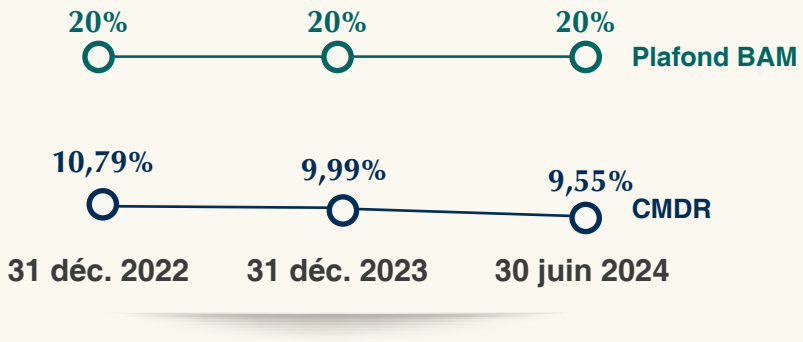

Ratio de levier

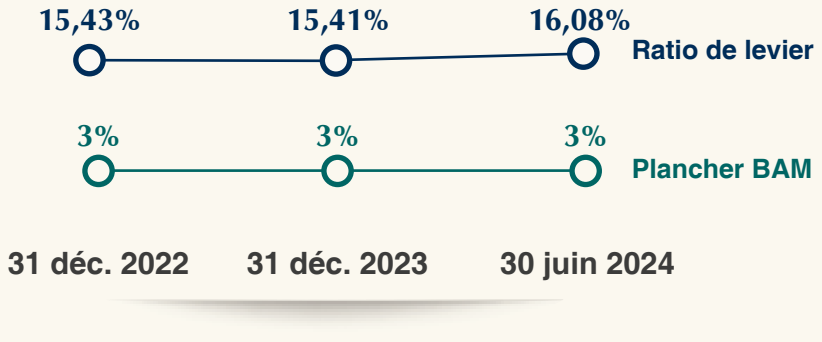

COMMUNICATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2024

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
صندوق التجهيز الجماعي
FEC

BILAN

(en milliers MAD)

ACTIF	30 juin 2024	31 déc 2023
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	56 467	8 522
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	1 986 421	1 251 600
A Vue	9 416	907
A Terme	1 977 006	1 250 692
CREANCES SUR LA CLIENTELE	27 049 142	28 061 641
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	2 344	2 403
Crédits et financements participatifs à l'équipement	26 949 118	28 017 114
Crédits et financements participatifs immobiliers	13 760	14 559
Autres crédits et financements participatifs	83 920	27 565
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	-	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-
Autres Titres de Créance	-	-
Titres de Propriété	-	-
Certificats de Sukuks	-	-
AUTRES ACTIFS	443 398	539 438
TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-
Autres Titres de Créance	-	-
Certificats de Sukuks	-	-
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	25	25
Participation dans les entreprises liées	-	-
Autres titres de participation et emplois assimilés	25	25
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
CREANCES SUBORDONNEES	-	-
DEPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACES	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN IJARA	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	75	95
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 009	40 931
TOTAL ACTIF	**29 577 537**	**29 902 251**

PASSIF	30 juin 2024	31 déc 2023
BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	13 761 506	14 428 012
A Vue	-	-
A Terme	13 761 506	14 428 012
DEPOTS DE LA CLIENTELE	-	-
Comptes à Vue Créditeurs	-	-
Comptes d'Epargne	-	-
Dépôts à Terme	-	-
Autres Comptes Créditeurs	-	-
DETTES ENVERS LA CLIENTELE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS	-	-
TITRES DE CREANCE EMIS	9 030 251	9 226 263
Titres de Créance Négociables	1 014 177	1 000 154
Emprunts Obligataires	8 016 074	8 226 109
Autres Titres de Créance Emis	-	-
AUTRES PASSIFS	625 818	283 028
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	88 469	88 469
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE	-	-
DETTES SUBORDONNEES	1 035 283	1 016 831
DEPÔTS D'INVESTISSEMENT REÇUS	-	-
ECARTS DE REEVALUATION	-	-
RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL	3 859 648	3 660 561
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
ACTIONNAIRES. CAPITAL NON VERSE (-)	-	-
REPORT A NOUVEAU (+/-)	-	-
RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	176 562	199 087
TOTAL PASSIF	**29 577 537**	**29 902 251**

HORS BILAN

(en milliers MAD)

	30 juin 2024	31 déc 2023
ENGAGEMENTS DONNES	5 514 692	4 990 773
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 514 692	4 990 773
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	3 211 485	2 132 329
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 211 485	2 132 329
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'Organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers MAD)

	30 juin 2024	30 juin 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	764 272	676 255
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	32 536	7 606
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	730 818	649 179
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	17 888
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	-	-
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	917	553
Autres produits bancaires	-	1 029
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	438 496	349 104
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	259 308	188 591
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	179 154	160 462
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	33	51
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	325 776	327 151
Produits d'exploitation non bancaire	460	264
Charges d'exploitation non bancaire	69	89
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	30 417	29 895
Charges de personnel	23 751	24 153
Impôts et taxes	424	426
Charges externes	3 232	2 726
Autres charges générales d'exploitation	1 806	1 403
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 205	1 187
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	2 848	3 910
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 848	3 910
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Autres dotations aux provisions	-	-
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	1 807	613
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 807	613
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	-	-
RESULTAT COURANT	294 708	294 134
Produits non courants	0	19
Charges non courantes	14 527	15 119
RESULTAT AVANT IMPOTS	280 182	279 034
Impôts sur les résultats	103 620	107 073
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**176 562**	**171 961**

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers MAD)

I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30 juin 2024	30 juin 2023
(+) Intérêts et produits assimilés	763 354	674 673
(-) Intérêts et charges assimilées	438 463	349 053
MARGE D'INTERET	324 892	325 620
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA	-	-
(+) Commissions perçues	917	553
(-) Commissions servies	33	51
MARGE SUR COMMISSIONS	884	502
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	1 029
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-	-
(+) Résultat des opérations de change	-	-
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE	-	1 029
(+) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	-	-
(-) Diverses autres charges bancaires	-	-
PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	325 776	327 151
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	460	264
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	69	89
(-) Charges générales d'exploitation	30 417	29 895
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	295 750	297 430
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 041	3 297
(+/-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-	-
RESULTAT COURANT	294 708	294 134
RESULTAT NON COURANT	- 14 527	- 15 100
(-) Impôts sur les résultats	103 620	107 073
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**176 562**	**171 961**

II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30 juin 2024	30 juin 2023
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	176 562	171 961
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 205	1 187
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	113	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	177 653	173 148
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	177 653	173 148

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers MAD)

	30 juin 2024	31 déc 2023
Produits d'exploitation bancaire perçus	764 272	1 402 869
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	460	540
Charges d'exploitation bancaire versées	438 496	733 618
Charges d'exploitation non bancaire versées	14 596	180 511
Charges générales d'exploitation versées	29 213	59 638
Impôts sur les résultats versés	103 620	210 819
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	178 807	218 823
Variation des :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 734 822	- 1 251 379
Créances sur la clientèle	1 011 457	- 1 214 874
Titres de transaction et de placement	-	-
Autres actifs	96 040	23 641
Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	- 666 505	1 762 205
Dépôts de la clientèle	-	-
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	- 177 559	- 725 869
Autres passifs	342 790	11 632
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	- 128 599	- 1 394 644
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	50 208	- 1 175 821
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	- 1 131 044
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 263	1 176
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	-	-
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 2 263	1 129 869
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Dépôts d'investissement remboursés	-	-
Intérêts versés	-	-
Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
Dividendes versés	-	-
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-	-
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	47 945	- 45 952
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	8 522	54 474
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	56 467	8 522

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

* Application des méthodes d'évaluation prévues par le "Plan Comptable des Etablissements de Crédit" entré en vigueur depuis le 01/01/2000.
* Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur (lettre circulaire n° 25/G/97, circulaires n° 19/G/2002 et 38/G/2004), provisionnées à hauteur de :
- 20 % pour les créances pré-douteuses,
- 50 % pour les créances douteuses,
- 100 % pour les créances compromises.

* Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la réglementation en vigueur.

* Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du PCEC.

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

INDICATIONS DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation		

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers MAD)

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30 juin 2024	Total 31 déc 2023
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	53 933	9 411	4	-	63 349	7 224
VALEURS RECUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
au jour le jour	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	1 950 000	-	-	1 950 000	1 250 000
au jour le jour	-	-	-	-	-	-
à terme	-	1 950 000	-	-	1 950 000	1 250 000
PRETS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREANCES	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 513	27 006	-	-	29 518	2 851
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	56 446	1 986 417	4	-	2 042 867	1 260 076

CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers MAD)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 30 juin 2024	Total 31 déc 2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autres clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
Comptes à vue débiteurs	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-	-
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	2 344	2 344	2 403
CREDITS A L'EQUIPEMENT	26 319 577	-	-	-	26 319 577	27 193 075
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	-	13 760	13 760	14 559
AUTRES CREDITS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	629 541	-	-	-	629 541	824 039
CREANCES EN SOUFFRANCE	83 920	-	-	-	83 920	27 565
Créances pré-douteuses	82 644	-	-	-	82 644	7 488
Créances douteuses	680	-	-	-	680	19 481
Créances compromises	596	-	-	-	596	596
TOTAL	27 033 038	-	-	16 104	27 049 142	28 061 641

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

(en milliers MAD)

Titres	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 30 juin 2024	Total 31 déc 2023
			Financiers	Non financiers		
Titres côtés	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres non côtés	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

(en milliers MAD)

Titres	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction						
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

(en milliers MAD)

ACTIF	30 juin 2024	31 déc 2023
Instruments optionnels achetés	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
Débiteurs divers	149 642	263 826
Sommes dues par l'Etat	149 029	263 483
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	-	-
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	613	343
Valeurs et emplois divers	-	-
Comptes de régularisation	293 756	275 612
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	4 462	5 553
Résultats sur produits dérivés de couverture	212 516	215 359
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8 024	4 060
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	68 412	50 301
Autres comptes de régularisation	343	339
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	443 398	539 438

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

(en milliers MAD)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat Net	
Participation dans les entreprises liées									
Autres titres de participation									
MAROCLEAR SA	Dépositaire Central	100 000	0,025%	25	25	31/12/2023	350 268	16 199	
TOTAL PARTICIPATIONS				25	25	-	350 268	16 199	-
EMPLOIS ASSIMILES				-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL				25	25	-	350 268	16 199	-

CREANCES SUBORDONNEES

(en milliers MAD)

CREANCES SUBORDONNEES	Montant				Dont entreprises liées et apparentées	
	30 juin 2024			31 déc 2023	30 juin 2024	31 déc 2023
	Brut	Provisions	Net	Net	Net	Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés	NEANT				NEANT	
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

30 juin 2024

(en milliers MAD)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprise de provisions	Cumul des provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat										
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
Crédit-bail mobilier en cours										
Crédit-bail mobilier loué										
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
Crédit-bail immobilier en cours										
Crédit-bail immobilier loué										
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyers impayés										
Créances en souffrance										
Immobilisations données en location simple										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyers impayés										
Créances en souffrance										
TOTAL										

NEANT

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

30 juin 2024

(en milliers MAD)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortis. et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 131	-	-	21 131	21 037	19	-	21 056	75
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherches et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	21 131	-	-	21 131	21 037	19	-	21 056	75
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	125 098	2 263	677	126 685	84 168	1 185	677	84 676	42 009
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	69 323	-	-	69 323	31 516	776	-	32 292	37 031
Terrain d'exploitation	7 229	-	-	7 229	-	-	-	-	7 229
Immeubles d'exploitation, Bureaux	61 194	-	-	61 194	30 890	765	-	31 655	29 540
Immeubles d'exploitation, Logements de fonctions	900	-	-	900	626	11	-	638	263
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	27 759	1 582	677	28 664	27 092	164	677	26 579	2 085
Mobilier de bureau d'exploitation	7 921	-	-	7 921	7 705	27	-	7 732	189
Matériel de bureau d'exploitation	950	-	-	950	949	0	-	949	1
Matériel informatique	18 211	1 582	-	19 793	17 761	137	-	17 898	1 895
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	677	-	677	-	677	-	677	-	-
Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	18 180	679	-	18 859	17 353	151	-	17 504	1 355
IMMOBILISATION CORPORELLE HORS EXPLOITATION	9 837	2	-	9 839	8 206	94	-	8 300	1 539
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation	5 545	-	-	5 545	4 061	69	-	4 130	1 415
Mobilier et matériel hors exploitation	2 344	-	-	2 344	2 234	14	-	2 247	97
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 948	2	-	1 950	1 911	11	-	1 923	27
TOTAL	146 230	2 263	677	147 816	105 204	1 205	677	105 732	42 084

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
صندوق التجهيز الجماعي
FEC

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

(en milliers MAD)

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
19/01/2024	Matériel roulant rattaché à l'exploitation	677	677		113	113	-
TOTAL		**677**	**677**		**113**	**113**	**-**

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers MAD)

DETTES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30 juin 2024	Total 31 déc 2023
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	-	-	-	-	-
VALEURS DONNEES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
au jour le jour	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	**50 000**	-	-	**50 000**	-
au jour le jour	-	-	-	-	-	-
à terme	-	50 000	-	-	50 000	-
EMPRUNTS FINANCIERS	-	**7 536 032**	**1 850 000**	**3 938 014**	**13 324 046**	**13 977 995**
AUTRES DETTES	-	-	-	**214 231**	**214 231**	**211 956**
INTERETS COURUS A PAYER	-	**102 297**	**34 684**	**36 248**	**173 229**	**238 061**
TOTAL	-	**7 688 329**	**1 884 684**	**4 188 493**	**13 761 506**	**14 428 012**

DEPOTS DE LA CLIENTELE

(en milliers MAD)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 30 juin 2024	Total 31 déc 2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs						
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme						
Autres comptes créditeurs						
Intérêts courus à payer						
TOTAL						

NEANT

TITRES DE CREANCES EMIS

30 juin 2024
(en milliers MAD)

NATURE DES TITRES (1)	Caractèristiques: Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement (2)	Montant	Dont: Entreprises liées	Autres apparentés	Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
Titres de créance négociables						**1 000 000**			
Certificat de Dépôt	30/12/2019	30/12/2024	100	2,82%	In fine	1 000 000			
Emprunts obligataires						**7 824 933**			
Emprunts obligataires	20/01/2012	20/01/2027	100	5,30%	Amortissable	200 000			
Emprunts obligataires	08/12/2014	08/12/2029	100	3,44%	Amortissable	339 600			
Emprunts obligataires	08/12/2014	08/12/2024	100	3,69%	In fine	151 000			
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2030	100	4,60%	Amortissable	336 000			
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	3,86%	In fine	60 000			
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	3,96%	In fine	220 000			
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	3,92%	Amortissable	170 667			
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2026	100	3,64%	In fine	225 000			
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	4,04%	Amortissable	242 667			
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2032	100	3,93%	Amortissable	480 000			
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2027	100	3,59%	In fine	200 000			
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2032	100	3,79%	Amortissable	600 000			
Emprunts obligataires	19/07/2018	19/07/2033	100	3,84%	Amortissable	666 667			
Emprunts obligataires	12/07/2019	12/07/2034	100	3,49%	Amortissable	366 667			
Emprunts obligataires	12/07/2019	12/07/2034	100	3,49%	Amortissable	1 100 000			
Emprunts obligataires	18/12/2020	31/03/2036	100	3,70%	Amortissable	1 600 000			
Emprunts obligataires	12/01/2022	12/01/2037	100	3,70%	Amortissable	866 667			
TOTAL						**8 824 933**			

(1) Il s'agit de : Certificats de dépôt - Emprunts obligataires - Bons de sociétés de financement - Autres titres de créance
(2) Amortissement : Annuel - In fine

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers MAD)

PASSIF	30 juin 2024	31 déc 2023
Instruments optionnels vendus	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
Créditeurs divers	**519 014**	**227 318**
Sommes dues à l'Etat	135 143	225 074
Sommes dues aux les organismes de prévoyance	-	685
Sommes diverses dues au le personnel	-	-
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	-	-
Fournisseurs de biens et services	3 714	1 484
Divers autres créditeurs	380 157	74
Comptes de régularisation	**106 804**	**55 710**
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	932	131
Résultats sur produits dérivés de couverture	91 858	43 583
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	8 280	11 654
Autres comptes de régularisation	5 734	342
TOTAL	**625 818**	**283 028**

PROVISIONS

(en milliers MAD)

	Encours 31 déc 2023	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30 juin 2024
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF :	**18 348**	**2 848**	**1 807**	-	**19 389**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	7 966	2 848	1 807	-	9 007
Titres de placements	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	10 382	-	-	-	10 382
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	**88 469**	-	-	-	**88 469**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	88 469	-	-	-	88 469
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	**106 817**	**2 848**	**1 807**	-	**107 858**

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

(en milliers MAD)

	Objet économique	Montant global	Montant 31 déc 2023	Utilisation 30 juin 2024	Montant 30 juin 2024
Subventions					
Fonds publics affectés					
Fonds spéciaux de garantie					
TOTAL					

NEANT

CAPITAUX PROPRES

(en milliers MAD)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31 déc 2023	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30 juin 2024
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	**3 660 561**	**199 087**	-	**3 859 648**
	-	-	-	-
Autres réserves	3 660 561	199 087	-	3 859 648
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
Capital	**1 000 000**	-	-	**1 000 000**
Capital appelé	-	-	-	-
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	1 000 000	-	-	1 000 000
Actionnaires - Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultats nets de l'exercice (+/-)	**199 087**	**- 199 087**	**176 562**	**176 562**
TOTAL	**4 859 648**	-	**176 562**	**5 036 210**

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	30 juin 2024	31 déc 2023
Engagements de financement et de garantie donnés	**5 514 692**	**4 990 773**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmées	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**5 514 692**	**4 990 773**
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmées	5 514 692	4 990 773
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédit données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Garanties de crédit données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties données	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de financement et de garantie reçus	**3 211 485**	**2 132 329**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	**3 211 485**	**2 132 329**
Ouvertures de crédit confirmées	3 211 485	2 132 329
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES

30 juin 2024
(en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	Montant
Engagements donnés	
Titres achetés à réméré	
Autres titres à livrer	
Engagements reçus	
Titres vendus à réméré	
Autres titres à recevoir	

NEANT

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

(en milliers MAD)

	Opérations de couverture: 30 juin 2024	31 déc 2023	Autres opérations: 30 juin 2024	31 déc 2023
Opérations de change à terme	**120 658**	**171 775**	-	-
Devises à recevoir	-	-	-	-
Dirhams à livrer	212 516	215 359	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Dirhams à recevoir	91 858	43 583	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-

DETTES SUBORDONNEES

(en milliers MAD)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur MAD)	Dont entreprises liées: Montant (c/v MAD) 30 juin 2024	Montant (c/v MAD) 31 déc 2023	Dont entreprises apparentées: Montant (c/v MAD) 30 juin 2024	Montant (c/v MAD) 31 déc 2023
Dirhams	200 000		3,61%	10		200 000	-	-	-	-
Dirhams	800 000		3,66%	10		800 000	-	-	-	-
TOTAL	**1 000 000**					**1 000 000**	-	-	-	-

(1) Cours Bank Al-Maghrib au 31/12/N
(2) Eventuellement indéterminée
(3) Se référer au contrat de dettes subordonnées

بنك التمويل المحلي
LA BANQUE DU FINANCEMENT LOCAL

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
صندوق التجهيز الجماعي
FEC

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

30 juin 2024
(en milliers MAD)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du Hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons duTrésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	380 000	Compte 2313	380 000
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	**380 000**		**380 000**

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du Hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons duTrésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

NEANT

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

30 juin 2024
(en milliers MAD)

CATEGORIE DE TITRES	Produits perçus
Titres de placement	
Titres de participation	
Participations dans les entreprises liées	
Titres de l'activité de portefeuille	
Emplois assimilés	
TOTAL	

NEANT

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

30 juin 2024
(en milliers MAD)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	63 349	-	1 950 000	-	-	2 013 349
Créances sur la clientèle	329 209	199 834	1 726 664	9 008 230	14 996 484	26 260 422
Titres de créance	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**392 558**	**199 834**	**3 676 664**	**9 008 230**	**14 996 484**	**28 273 770**
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	217 651	50 000	788 765	4 329 516	8 202 345	13 588 277
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de créance émis	248 000	-	1 645 933	4 543 400	2 387 600	8 824 933
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000
TOTAL	**465 651**	**50 000**	**2 434 698**	**8 872 916**	**11 589 945**	**23 413 210**

COMMISSIONS

30 juin 2024
(en milliers MAD)

COMMISSIONS	Montant
Commissions perçues	**917**
Sur opérations avec les établissements de crédit	-
Sur opérations avec la clientèle	-
Sur opérations de change	-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
Sur produits dérivés	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	-
Sur moyens de paiement	-
Sur activités de conseil et d'assistance	-
Sur ventes de produits d'assurances	-
Sur autres prestations de service	917
Commissions versées	**33**
Sur opérations avec les établissements de crédit	6
Sur opérations avec la clientèle	-
Sur opérations de change	-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
Sur produits dérivés	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	28
Sur moyens de paiement	-
Sur activités de conseil et d'assistance	-
Sur ventes de produits d'assurances	-
Sur autres prestations de service	-

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

30 juin 2024
(en milliers MAD)

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire

NEANT

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE

(en milliers MAD)

PRODUITS ET CHARGES	30 juin 2024	30 juin 2023
Produits	-	**1 029**
Gains sur les titres de transaction	-	1 029
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-
Gains sur les produits dérivés	-	-
Gains sur les opérations de change	-	-
Charges	-	-
Pertes sur les titres de transaction	-	-
Moins value de cession sur titres de placement	-	-
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-	-
Pertes sur les produits dérivés	-	-
Pertes sur opérations de change	-	-
RESULTAT	-	**1 029**

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

30 juin 2024
(en milliers MAD)

BILAN	Montant
ACTIF	-
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-
Créances sur la clientèle	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-
Autres actifs	-
Titres de participation et emplois assimilés	-
Créances subordonnées	-
Immobilisations données en crédit-bail et location	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-
PASSIF	**4 188 493**
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 188 493
Dépôts de la clientèle	-
Titres de créance émis	-
Autres passifs	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-
Dettes subordonnées	-
HORS BILAN	**Montant**
ENGAGEMENTS DONNES	-
ENGAGEMENTS REÇUS	**2 711 485**

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

30 juin 2024
(en milliers MAD)

	Montant
Charges du personnel	23 751
Impôts et taxes	424
Charges externes	3 232
Autres charges générales d'exploitation	1 806
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	1 205
TOTAL	**30 417**

MARGE D'INTERET

(en milliers MAD)

	30 juin 2024	30 juin 2023
Intérêts perçus	**763 354**	**674 673**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	32 536	7 606
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	730 818	649 179
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	17 888
Intérêts servis	**438 463**	**349 053**
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	259 308	188 591
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	179 154	160 462
TOTAL	**324 892**	**325 620**

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

30 juin 2024
(en milliers MAD)

	Montant
Autres produits et charges bancaires	
Autres produits bancaires	-
Autres charges bancaires	33
Produits et charges d'exploitation non bancaires	
Produits d'exploitation non bancaires	460
Charges d'exploitation non bancaires	69
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrecouvrables	**2 848**
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	**1 807**
Produits et charges non courants	
Produits non courants	0
Charges non courantes	14 527

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

30 juin 2024
(en milliers MAD)

VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE

Pôle d'Activité	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt
Activité bancaire	325 776	295 750	280 182
Autres Activités	-	-	-
TOTAL	**325 776**	**295 750**	**280 182**

VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Zone Géographique	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt
Maroc	325 776	295 750	280 182
Autres Zones	-	-	-
TOTAL	**325 776**	**295 750**	**280 182**

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

30 juin 2024
(en milliers MAD)

INTITULES	Montant	Montant
I- Résultat Net Comptable	**176 562**	
Bénéfice net	176 562	
Perte nette		-
II- Réintégrations fiscales	**117 582**	
1- Courantes	-	
2- Non courantes	**117 582**	
Impôts sur les sociétés	103 620	
Contribution sociale de solidarité	13 962	
-		
-		
-		
III- Déductions fiscales		**25 000**
1- Courantes		-
-		
-		
-		
-		
-		
2- Non courantes		**25 000**
1/5 Contribution au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19)		10 000
1/5 Contribution au Fonds Spécial pour la gestion des impacts du séisme du 8 septembre 2023		15 000
-		
-		
-		
TOTAL	**294 143**	**25 000**
IV- Résultat brut fiscal		**269 143**
Bénéfice brut fiscal (A)		269 143
Déficit brut fiscal (B)		
V- Reports déficitaires imputés (C)*		
Exercice N-4		
Exercice N-3		
Exercice N-2		
Exercice N-1		
VI- Résultat net fiscal		**269 143**
Bénéfice net fiscal (A - C)		269 143
OU		
Déficit net fiscal (B)		
VII- Cumul des amortissements fiscalement différés		
VIII- Cumul des déficits fiscaux restant à reporter		
Exercice N-4		
Exercice N-3		
Exercice N-2		
Exercice N-1		

(*) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

30 juin 2024
(en milliers MAD)

I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	**294 708**
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	-
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	-
(=) Résultat courant théoriquement imposable	**294 708**
(-) Impôt théorique sur résultat courant	**113 463**
(=) Résultat courant après impôts	**181 246**

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

30 juin 2024
(en milliers MAD)

NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)
A- TVA collectée	**10 053**	**115 358**	**106 075**	**19 336**
B- TVA à récupérer	**10 342**	**44 006**	**50 680**	**3 667**
Sur charges	10 342	43 869	50 549	3 661
Sur immobilisations	0	137	131	6
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	**- 289**	**71 352**	**55 394**	**15 668**

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

30 juin 2024
(en milliers MAD)

Montant du capital : **1 000 000**
Montant du capital social souscrit non appelé : -
Valeur nominale des titres :

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel		
ETAT				100	100
TOTAL				**100**	**100**

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

30 juin 2024
(en milliers MAD)

A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
Décision du CA : 29/05/2024			
Report à nouveau	-	Réserves légales	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-
Résultats net de l'exercice	199 087	Autres affectations	199 087
Prélèvement sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	**199 087**	**TOTAL B**	**199 087**

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en milliers MAD)

	30 juin 2024	31 déc 2023	31 déc 2022
Capitaux propres et assimilés	**5 036 210**	**4 859 648**	**4 660 561**
A déduire -Montant concernant le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales	-	-	-
Capitaux propres et assimilés nets	**5 036 210**	**4 859 648**	**4 660 561**
Opérations et résultats de l'exercice			
Produit net bancaire	325 776	669 251	661 461
Résultat avant impôts	280 182	409 906	554 026
Impôts sur les résultats	103 620	210 819	216 131
Bénéfices distribués	-	-	-
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	176 562	199 087	337 895
Résultat par titre (en MAD)			
Résultat net par action ou part sociale			
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
Personnel			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	25 084	42 948	40 887
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	86	89	91

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

(en milliers MAD)

I. DATATION

Date de clôture (1)	30/06/2024
Date d'établissement des états de synthèse (2)	Septembre 2024

(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indication des événements
	Favorables
	Défavorables

NEANT

EFFECTIFS

(En nombre)

EFFECTIFS	30 juin 2024	31 déc 2023
Effectifs rémunérés	85	87
Effectifs utilisés	85	87
Effectifs équivalent plein temps	85	87
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-
Cadres (équivalent plein temps)	79	81
Employés (équivalent plein temps)	6	6
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

(en milliers MAD)

TITRES	Nombre de comptes		Montant	
	30 juin 2024	31 déc 2023	30 juin 2024	31 déc 2023
Titres dont l'établissement est dépositaire				
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire				
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

NEANT

RESEAU

(en nombre)

RESEAU	30 juin 2024	31 déc 2023
Guichets permanents		
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque		
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

NEANT

COMPTES DE LA CLIENTELE

(En nombre)

COMPTES DE LA CLIENTELE	30 juin 2024	31 déc 2023
Comptes courants		
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger		
Autres comptes chèques		
Comptes d'affacturage		
Comptes d'épargne		
Comptes à terme		
Bons de caisse		
Autres comptes de dépôts		

NEANT

Etat des créances en souffrance et des provisions correspondantes au 30/06/2024

(en milliers MAD)

	30 juin 2024		31 déc 2023	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Prêts Classiques				
Créances prédouteuses	88 122	3 442	7 919	312
Créances douteuses	756	76	22 583	2 164
Créances compromises	5 927	5 344	5 927	5 344
Sous total 1	**94 805**	**8 861**	**36 428**	**7 820**
Prêts MEN	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances prédouteuses	-	-	-	-
Créances douteuses	-	-	-	-
Créances compromises	851	146	851	146
Sous total 2	**851**	**146**	**851**	**146**
Total Général	**95 656**	**9 007**	**37 279**	**7 966**

DISPOSITIF DE GESTION GLOBALE DES RISQUES

1. Gestion intégrée des risques

1.1 Principes de contrôle et de gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques au Fonds d'Equipement Communal repose sur :

• l'engagement résolu du Conseil d'Administration à privilégier la gestion des risques ;
• la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'Institution dans le processus ;
• des procédures et des responsabilités clairement définies au sein de l'organisation ;
• l'attribution de ressources appropriées pour la gestion des risques et le développement d'une sensibilité aux risques chez toutes les parties prenantes.

1.2 Structure et gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et la gestion des risques sont assurées par les instances décrites ci-après :

Organe d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet.

Il comprend, en outre, les membres suivants :
• 2 représentants du Ministère de l'Intérieur ;
• 2 représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
• 1 représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;
• 1 représentant du Ministère de l'Equipement et de l'Eau ;
• 1 représentant du Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable ;
• le représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE) ;
• le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) ;
• des membres représentant les élus : 8 conseillers communaux désignés parmi les conseillers communaux figurant sur une liste établie à cet effet.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins du FEC l'exigent et au moins deux fois par an.

Le Commissaire du Gouvernement désigné auprès du FEC, conformément aux textes en vigueur, assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration est assisté par un Comité d'Audit et des Risques, conformément aux dispositions légales et réglementaires, relatives au contrôle interne des établissements de Crédit.

Le Comité d'Audit et des Risques comprend, outre le Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics, ou son représentant, Président :
• le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale, ou son représentant (Ministère de l'Intérieur) ;
• le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures, ou son représentant (Ministère de l'Economie et des Finances).

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé notamment de porter son appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et sur la cohérence des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Instance Dirigeante

La Direction Générale du FEC évalue l'efficacité du processus de gestion des risques et procède à un examen régulier des politiques, stratégies et initiatives clés en matière de gestion des risques.

La Direction Générale effectue des présentations devant le Comité d'Audit et des Risques, émanation du Conseil d'Administration, sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques. Le CAR rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration, à l'occasion de chacune de ses réunions.

Comité de Crédit

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit du FEC comprend, outre le Gouverneur, Directeur Général du FEC, Président :
• 2 représentants désignés par le Ministère de l'Intérieur ;
• 2 représentants désignés par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
• 1 représentant désigné par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois.

Comité des Risques Interne

Le Comité des Risques Interne, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge notamment de :
• assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie globale de gestion des risques du FEC ;
• s'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
• assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de prévention des risques mis en place par le FEC ;
• veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit et des Risques et de celles des intervenants du contrôle externe en matière de prévention des risques ;
• examiner les informations relatives à la gestion des risques et s'assurer de leur fiabilité, avant leur transmission aux tiers.

Comité ALCO

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, a pour attributions :
• d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la Banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des Fonds Propres (FP)...), conformément aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
• d'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
• de définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques taux et liquidité ;
• de veiller aux équilibres bilanciels de la Banque ;
• d'évaluer l'impact du lancement des nouveaux produits, ou toute nouvelle activité comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
• de suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
• de valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Comité de Sécurité du Système d'Information

Le Comité de Sécurité du Système d'Information (CSSI) est chargé notamment de veiller au suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité SI et de son respect par les collaborateurs du FEC et par les tiers et de l'évolution du plan de traitement des risques liés à la sécurité SI notamment les risques de cybersécurité.

Le Comité de Sécurité du Système d'Information, placé sous la présidence du Secrétaire Général ou de son représentant, est composé des membres suivants :
• Le Directeur Délégué en charge de la Direction Système d'Information ;
• Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et Contrôle Permanent ;
• Le Chief Project Management Office ;
• Le Responsable de la Sécurité du Système d'information ;
• Le Chargé des Infrastructures Technologiques (Sécurité opérationnelle).

Le CSSI a notamment pour missions de :
• Veiller au suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité SI et de son respect par les collaborateurs du FEC et par les tiers ;
• Piloter globalement les plans d'actions dans le domaine de la sécurité SI, à savoir la validation, l'engagement de moyens associés et la vérification de la bonne réalisation de ces plans d'actions ;
• Suivre l'évolution du plan de traitement des risques liés à la sécurité SI et s'assurer de la revue régulière de la cartographie des risques sécurité ;
• Suivre les projets structurants dans le domaine de la sécurité SI ;
• Examiner les indicateurs de Sécurité SI et assurer le suivi des actions permettant leur amélioration ;
• Traiter les questions relatives aux incidents majeurs liés à la sécurité du SI ;
• Approuver l'affectation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions de sécurisation du système d'information ;
• Arbitrer sur les priorités de la banque en termes de sécurité SI.

Direction des Risques et Contrôle Permanent

La Direction des Risques et Contrôle Permanent est chargée notamment de s'assurer de la fiabilité et de la sécurité des opérations réalisées par le FEC ainsi que de la mise en œuvre de processus efficaces de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques.

Direction Juridique, Conformité et Gouvernance

La Direction Juridique, Conformité et Gouvernance est chargée notamment d'assurer la sécurité des actes et des engagements de la Banque, d'apprécier les risques juridiques éventuels encourus par l'institution et mettre en place les procédures appropriées pour leur gestion, d'assurer le suivi de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires, applicables au FEC et de superviser et renforcer les mécanismes de gouvernance interne de la Banque. Elle est également chargée de la mise en œuvre et du suivi du code d'éthique et de déontologie applicable au personnel du FEC.

Audit Interne

L'Audit Interne est chargé des opérations d'audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Cette entité assure la réalisation des missions d'audit ainsi que la préparation et le suivi des réunions du Comité d'Audit et des Risques.

L'Audit Interne est également chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux intervenants du contrôle externe et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.

2. Exposition aux risques

Eu égard à la nature de ses activités, le profil de risque du FEC tel que formalisé au niveau de la Stratégie Globale des Risques, se présente comme suit :

Le risque de crédit : Le risque que les emprunteurs du FEC ne puissent pas honorer leurs engagements contractuels.
Le risque de concentration : Il s'agit du risque inhérent à une exposition individuelle importante, de nature à engendrer des pertes pouvant menacer la solidité financière de la Banque ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.
Les risques environnementaux et sociaux : Ces risques peuvent se matérialiser par une atteinte à l'environnement (pollution de l'air, des sols, des eaux, ...) ou à la vie économique des individus se traduisant par une diminution de leurs revenus, un accroissement de leurs dépenses.
La responsabilité de gestion de ces risques incombe aux clients et aux autorités compétentes. Le rôle du FEC est d'appréhender les principaux enjeux environnementaux et sociaux des projets financés et vérifier le respect par ses clients des exigences législatives et réglementaires en la matière.
Les risques opérationnels : risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.
Le risque structurel de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et la valeur économique de ses fonds propres.
Le risque structurel de liquidité : se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire les demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.
Le risque structurel de change : Le risque qu'une fluctuation des taux de change impacte négativement les revenus de la Banque.
Le risque de non-conformité : correspond à l'exposition du FEC aux risques de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite.
Le risque stratégique : Le risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité de l'établissement à mettre en œuvre son plan stratégique.
Le risque de réputation : Le risque résultant d'une perception négative de la part notamment des contreparties ou des régulateurs pouvant affecter défavorablement la capacité de l'établissement à remplir sa mission et son accès aux sources de financement.
Le risque de cybersécurité : Le risque que le FEC soit confronté à une attaque ou une violation de sécurité informatique qui peut compromettre la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des données de ses clients, des transactions financières ou d'autres informations sensibles.

2.1 Risque de Crédit

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agrées par le Comité de Crédit.

Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

Prise de décision

La Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. Ce dernier est autorisé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances.

Processus de gestion du risque de crédit

A la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, le Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser et du montage financier mis en place.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des bilans d'exécution des budgets des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la Collectivité Territoriale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la Collectivité Territoriale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principes suivants :
• la capacité de remboursement de la Collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé ;
• l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute ;
• le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%, sauf dérogation expresse du Conseil d'Administration.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :
• l'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques ;
• l'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement ;
• l'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC ;
• l'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets ;
• le jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et la proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

Les conditions générales d'octroi de prêts

Au même titre que les autres dettes des Collectivités Territoriales, les annuités d'emprunt FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans leurs budgets.

Les contrats de prêts FEC prévoient :
• une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur ;
• une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours.

Profil de solvabilité

A fin juin 2024 :

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 7 833 695 Milliers de DH et sont constitués à hauteur de 84% du risque de crédit et de 16% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 77,04%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché à 64,27% reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle, constituées de 99,9% d'engagements au profit des Collectivités Territoriales, ont totalisé 27 060 878 Milliers de DH au 30 juin 2024.

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent, au 30 juin 2024, à 5 514 692 Milliers de DH.

L'analyse de la situation des engagements hors bilan arrêtée au 30 juin 2024, fait ressortir que 62,63% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

La Direction Comptabilité & Reporting se charge du processus de classement et de provisionnement des créances en souffrance.

Les créances sur les Collectivités Territoriales sont affectées d'un taux de pondération de 20%.

La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib.

Coefficient Maximum de Division Des Risques (CMDR)

Le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient maximum de division des risques, lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient maximum de division des risques s'établit, selon les modalités de la circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib à 9,55% à fin juin 2024 se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par BAM.

En application de la directive n°2/G/2010 de Bank Al-Maghrib, relative à la pratique des stress tests et dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress tests ont été effectués afin d'évaluer le degré d'aversion du FEC à ce risque.

Les résultats issus des stress tests minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

2.2 Gestion Actif/Passif

Responsables de la gestion Actif/Passif

La gestion des risques ALM est assurée au sein du Pôle Finance par le Département Contrôle de Gestion et ALM.

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge du suivi transversal et collégial des risques financiers auxquels est exposée l'institution et de l'examen des décisions qui affecteraient la gestion Actif-Passif.

Gestion Actif/Passif

Le FEC a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciels tels que les risques de liquidité, de taux d'intérêts et de change, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres financiers de la Banque, le dispositif ALM veille à :

- assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- s'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des fonds propres ;
- orienter la stratégie de la Banque en matière de refinancement.

Risque de Liquidité

Le risque de liquidité se définit comme étant le risque pour la Banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Le FEC peut être exposé au risque de liquidité qui peut se présenter sous l'une des formes suivantes :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un tirage important des engagements de financement donnés aux CT ;
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long termes par des passifs à court terme.

Approche retenue dans le calcul des Gaps de liquidité :

La mesure de ce risque est basée sur des éléments de bilan à une date d'arrêté donnée, classés selon leur durée résiduelle, et sur lesquels sont appliquées les lois d'écoulement et conventions ALM. L'impasse statique en flux permet de déterminer l'excédent ou le besoin de ressources à moyen/long termes dans l'hypothèse qu'il n'y ait pas de production nouvelle d'actifs et de passifs.

Au 30 Juin 2024, le profil des impasses de liquidité se présente comme suit :

IMPASSES ANNUELLES DE LIQUIDITÉ

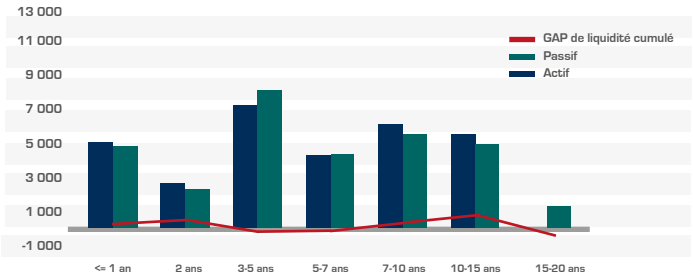

Gestion du Risque de Taux d'intérêt (IRRBB)

Le risque de taux d'intérêt correspond à la sensibilité du bilan quant aux mouvements futurs des taux d'intérêt. L'appréciation de ce risque s'effectue à travers un ensemble de simulations de stress tests, notamment dans le cadre des six scénarii réglementaires suivants :

Scénario 1 : Déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la hausse (+ 200 bps) ;
Scénario 2 : Déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la baisse (- 200 bps) ;
Scénario 3 : Hausse des taux courts ;
Scénario 4 : Baisse des taux courts ;
Scénario 5 : Aplatissement de la courbe des taux ;
Scénario 6 : Pentification de la courbe des taux.

L'analyse et l'évaluation des risques de taux d'intérêt obéit à une double logique à savoir la préservation de la marge d'intérêt et de la valeur économique des fonds propres.

La Banque a opté pour l'approche dite méthode des échéances en mode statique. Cette approche consiste à écouler toutes les positions du bilan en statique en fonction de leurs caractéristiques contractuelles ou conventionnelles.

Exposition au 30 juin 2024

Les impasses de taux en flux se présentent au 30 Juin 2024, comme suit :

IMPASSES ANNUELLES DE TAUX

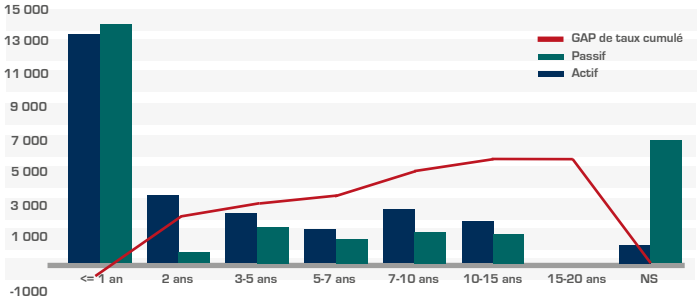

L'impact des scénarii réglementaires est de -5,01% sur la marge d'intérêt nette prévisionnelle et de 14,68% sur la valeur économique des fonds propres.

Risque de Change

Afin d'être immunisé contre le risque de change, le FEC a mis en place une couverture parfaite et intégrale et ce, à l'occasion des tirages effectués à compter de l'exercice 2019 sur les lignes de crédit contractées auprès des bailleurs de fonds étrangers ;

Pour rappel, la couverture du risque de change afférent à la majorité des emprunts extérieurs mobilisés par le FEC au cours des années 90, est prise en charge par l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances /Direction du Trésor et des Finances Extérieures) moyennant rémunération, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt.

2.3 Risques Opérationnels

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables produites ;
- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe de Direction et l'Organe d'Administration ;
- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

La Direction Générale supervise le dispositif de gestion des risques opérationnels et assure le suivi des actions entreprises pour son renforcement.

Cadre Général

Le FEC a entrepris plusieurs actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne et la mise en place du socle nécessaire pour la construction d'un dispositif de gestion des risques opérationnels robuste et pérenne adossé aux meilleures pratiques et conforme aux exigences réglementaires :

» Mécanisme de délégations de signatures

Le FEC a mis en place un mécanisme évolué de délégations de signatures, basé sur une définition précise des pouvoirs et une délimitation claire des responsabilités. Ce mécanisme répond aux principes suivants :

- Le principe de double signature est obligatoire pour toutes les opérations affectant les comptes du FEC ou d'autres éléments de son actif ;
- La séparation entre l'initiation et l'exécution d'une part, et le contrôle d'autre part ;
- Les remplacements sont systématiquement prévus en cas d'absence ou d'empêchement d'une personne de sorte à assurer la continuité de service.

» Manuel de procédures générales

Le FEC dispose d'un manuel de procédures générales couvrant les processus fonctionnels relevant des domaines Pilotage, Opérationnel et Support. La cartographie des processus a été élaborée selon les exigences de la norme Qualité ISO 9001.

Par ailleurs, l'utilisation d'outil de modélisation permet d'avoir un référentiel des procédures unique, structuré et accessible par tous les collaborateurs du FEC à travers un site intranet. Ce référentiel fait l'objet d'une maintenance évolutive régulière afin de se conformer entre autres aux évolutions de la réglementation, de l'activité ou des systèmes d'Information.

» Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le FEC est doté d'un manuel de procédures et d'organisation comptable permettant de s'assurer que :

- toutes les opérations réalisées par le FEC sont fidèlement traduites en enregistrements comptables ;
- tous les enregistrements sont conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur ;
- toutes les informations financières et comptables diffusées en interne et externe sont fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

» Manuel de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques en la matière, le FEC est doté d'un manuel de contrôle interne lui permettant de veiller à la régularité et à la bonne application des procédures mises en place ainsi qu'à la formalisation des points de contrôle.

» Plan de Continuité d'Activité

Conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 du Wali de Bank Al-Maghrib, relative au contrôle interne des établissements de crédit et de la directive n°47/G/2007 de Bank Al-Maghrib, relative au plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit, le FEC dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA), qui a été approuvé par le Conseil d'Administration. Le PCA permet au FEC d'assurer le fonctionnement de la Banque en mode dégradé ainsi que la reprise des activités, et ce, selon divers scénarios de crise.

La mise en œuvre du PCA du FEC a porté notamment sur la mise en place des :

- Dispositifs de continuité Système d'Information ;
- Dispositifs de continuité logistique ;
- Dispositifs de continuité ressources humaines ;
- Dispositifs de continuité des opérations.

Afin d'assurer le maintien opérationnel des dispositifs mis en place, le corpus documentaire PCA (Etude de criticité, Stratégie de continuité, Procédures, Plan de communication...) est mis à jour régulièrement. De même, le plan de maintenance opérationnelle du PCA du FEC est en cours de renforcement.

Par ailleurs, le FEC continue à assurer une veille permanente quant à la survenance de tout événement pouvant nécessiter l'activation de son PCA, afin de garantir la continuité d'activité des services de la Banque et la sécurité de ses collaborateurs. Ainsi, et en l'absence d'incident nécessitant son activation, le PCA du FEC n'a pas été activé au cours du premier semestre 2024.

Gestion des risques opérationnels

Le FEC est doté d'une cartographie des risques opérationnels en s'appuyant sur la typologie Bâle II et dont la mise à jour s'effectue annuellement. Cette cartographie couvre les processus relevant des domaines crédit, support et systèmes d'information et permet de cibler les processus nécessitant une surveillance particulière ou renforcée.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au FEC, dans le cadre de la réforme Bâle II et en application de la Directive n°29/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib, permet l'identification, l'évaluation des risques opérationnels ainsi que le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés. Ce dispositif a été complété en 2011 par une base de collecte des incidents qui permet de dégager une vision objective des risques encourus et la réévaluation de ces risques par les résultats de la collecte des incidents opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est entièrement automatisé suite au déploiement d'une application SI, permettant d'assurer :

- l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels à travers la cartographie des risques ;
- la conciliation de la cartographie des risques avec le manuel des procédures générales ;
- le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés ;
- la collecte des incidents liés aux risques opérationnels.

Organisation

Sur le volet organisationnel, le pilotage du dispositif de gestion du risque opérationnel est assuré par la Direction des Risques et Contrôle Permanent. Cette dernière s'appuie sur des correspondants risques opérationnels (CRO) au niveau des entités Métiers et Supports.

Ces CRO se chargent de la remontée d'incidents opérationnels, de l'analyse de la base de collecte de ces incidents et de la mise en œuvre des plans d'action de couverture des risques majeurs.

A cet effet, une procédure de collecte et de remontée des incidents opérationnels ainsi qu'une fiche de déclaration de la survenance d'un incident opérationnel ont été élaborées et mises à la disposition des CRO afin d'outiller la démarche de collecte et de remontée des incidents.

La gouvernance des risques opérationnels est assurée par le Comité des Risques Interne.

Couverture des risques opérationnels

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux exigences minimales en fonds propres, le FEC procède depuis Décembre 2011 à la couverture des risques opérationnels.

L'exigence en fonds propres pour la couverture des risques opérationnels est calculée selon l'approche "indicateur de base", soit égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur les 3 dernières années.

2.4 Risques de Non-Conformité

Conformément à la directive n°49/G/2007 de Bank Al-Maghrib relative à la fonction conformité du 31 août 2007, le FEC s'est doté d'une politique et d'une charte de conformité.

76, Bd Abdelmoumen,
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca-Maroc

Coopers Audit

83, Avenue Hassan II
Casablanca
Maroc

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX

PERIODE DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2024

En application des dispositions de la loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Fonds d'Equipement Communal comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 6.071.493 KMAD dont un bénéfice net de 176.562 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel du fonds et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Equipement Communal établis au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS

forvis mazars
76 Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
7ème Etage - Casablanca
Tél 05 22 42 34 23

Taha FERDAOUS
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1er semestre 2024

LA BANQUE DU FINANCEMENT LOCAL